



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 octobre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
Point 165 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies  
pour l'appui à la justice en Haïti**

## **Budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018**

**Rapport du Secrétaire général\*\***

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .	5
C. Coopération avec des organisations régionales . . . . .	9
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	10
II. Ressources financières . . . . .	51
A. Vue d'ensemble . . . . .	51
B. Contributions non budgétisées . . . . .	52
C. Taux de vacance . . . . .	53
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	54
E. Formation . . . . .	54
F. Programme de lutte contre la violence locale . . . . .	55

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 novembre 2017).

\*\* La date de la présentation du présent rapport tient compte de l'adoption, le 30 juin 2017, par l'Assemblée générale, de sa résolution [71/302](#) et de l'adoption, le 13 avril 2017, par le Conseil de sécurité, de sa résolution [2350 \(2017\)](#).



---

G. Autres activités de programme .....	56
H. Projets à effet rapide .....	58
III. Analyse des ressources nécessaires .....	58
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	62
Annexes	
I. Définitions .....	63
II. Organigrammes .....	65
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus .....	67
Carte .....	75

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018, dont le montant s'élève à 93 182 100 dollars.

Le Conseil de sécurité, par sa résolution [2350 \(2017\)](#) en date du 13 avril 2017, a décidé de créer la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui comptera jusqu'à sept unités de police constituées (soit 980 personnes) et 295 policiers hors unités constituées, pour une période initiale de six mois allant du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018. Le 6 septembre 2017, le Contrôleur a sollicité l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager des dépenses à hauteur du montant estimatif préliminaire nécessaire aux activités de démarrage de la MINUJUSTH pour la période allant du 16 octobre au 31 décembre 2017. Le Comité a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximal de 25 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2017. Le projet de budget ici présenté se fonde sur ce montant.

Ce budget couvre le déploiement de 295 membres de la Police des Nations Unies, 980 membres d'unités de police constituées, 160 personnes recrutées sur le plan international, 185 sur le plan national, 38 au titre du personnel fourni par des gouvernements et 6 Volontaire des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la période allant du 16 octobre au 31 décembre 2017 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité et stabilité, affaires politiques et état de droit, droits de l'homme et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la nature des ressources, humaines et financières, ainsi qu'aux critères retenus font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; la période budgétaire court du 16 octobre au 30 juin.)

	<i>Engagement de dépenses autorisé (16 octobre-31 décembre 2017)</i>	<i>Montants supplémentaires demandés (1<sup>er</sup> janvier-30 juin 2018)</i>	<i>Total (16 octobre 2017-30 juin 2018)</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)
Militaires et personnel de police	11 047,1	23 232,7	34 279,8
Personnel civil	6 625,8	20 209,0	26 834,8
Dépenses opérationnelles	7 327,1	24 740,4	32 067,5
<b>Montant brut</b>	<b>25 000,0</b>	<b>68 182,1</b>	<b>93 182,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	595,4	1 888,5	2 483,9
<b>Montant net</b>	<b>24 404,6</b>	<b>66 293,6</b>	<b>90 698,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>25 000,0</b>	<b>68 182,1</b>	<b>93 182,1</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international<sup>c</sup></i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b, c</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>							
Effectif proposé 2017/18	–	–	16	16	3	–	<b>35</b>
<b>Composantes</b>							
Sécurité et stabilité							
Effectif proposé 2017/18	295	980	21	10	–	–	<b>1 306</b>
Affaires politiques et état de droit							
Effectif proposé 2017/18	–	–	22	37	–	38	<b>97</b>
Droits de l'homme							
Effectif proposé 2017/18	–	–	9	9	3	–	<b>21</b>
Appui							
Effectif proposé 2017/18	–	–	92	113	–	–	<b>205</b>
<b>Total proposé</b>	<b>295</b>	<b>980</b>	<b>160</b>	<b>185</b>	<b>6</b>	<b>38</b>	<b>1 664</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Tous ces postes sont financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période de deux mois et demi allant du 16 octobre au 31 décembre 2017, par un crédit ouvert en vertu de l'autorisation d'engagement accordée par le Comité consultatif. Il est proposé d'en faire des postes permanents pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le Conseil de sécurité a, dans sa résolution [2350 \(2017\)](#) du 13 avril 2017, créé la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour une période initiale de six mois, allant du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider le Gouvernement haïtien à épauler et développer la Police nationale d'Haïti, à renforcer les institutions garantes de l'état de droit, y compris l'appareil judiciaire et pénitentiaire, et à assurer la promotion et la défense des droits de l'homme, notamment à l'aide de moyens de veille, de communication et d'analyse.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de la période budgétaire considérée, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante, au nombre de quatre (sécurité et stabilité, affaires politiques et état de droit, droits de l'homme, et appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de la période considérée. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission**

5. L'entrée en fonctions, le 7 février 2017, du Président haïtien, Jovenel Moïse, à la suite d'un long processus électoral achevé au début de l'année 2017, a marqué le rétablissement de l'ordre constitutionnel après une période de gouvernance transitoire. La mise en place d'une nouvelle législature, représentative de l'ensemble de la classe politique, est considérée comme un facteur de stabilisation entre les deux branches du pouvoir. Le Premier Ministre, Jack Guy Lafontant, qui a constitué le gouvernement en mars 2017, a dressé le plan de mise en œuvre des réformes prioritaires. En mai, le Président Moïse a lancé son initiative phare, la « Caravane du changement », destinée à redynamiser les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et des transports, comme indiqué dans le programme du Gouvernement. Dans l'ensemble, ces mesures mettent en place l'espace politique et la stabilité institutionnelle nécessaires au règlement des problèmes les plus pressants que connaît Haïti.

6. Compte tenu de l'amélioration du climat politique et de la stabilité ainsi retrouvée, le Conseil de sécurité a décidé, en avril 2017, de procéder à la clôture de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de créer une nouvelle mission de maintien de la paix – la MINUJUSTH – notamment chargée d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer les institutions garantes de l'état de droit, d'appuyer et de développer la Police nationale d'Haïti et de suivre la situation en matière de droits de l'homme, d'en rendre compte et de l'analyser. Dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), il a décidé en outre que le Représentant spécial du Secrétaire général jouerait un rôle de bons offices et de sensibilisation politique aux fins de la bonne exécution du mandat de la Mission. Si le renforcement de l'état de droit, le développement de la police et la promotion des droits de l'homme ont été

érigés en priorités de la Mission, c'est que seuls les progrès réalisés dans ces domaines permettront d'assurer durablement la stabilité et de préserver les avancées obtenues en matière de maintien et de consolidation de la paix au cours des 10 dernières années. Pour que le mandat de la Mission soit couronné de succès, il convient de prendre en compte transversalement la problématique hommes-femmes.

7. Les composantes organiques de la Mission (sécurité et stabilité, affaires politiques et état de droit, et droits de l'homme) œuvreront ensemble et en équipe à la réalisation des objectifs stratégiques et intersectoriels de la Mission, qui consistent à accentuer le professionnalisme des principales institutions haïtiennes garantes de l'état de droit et à les tenir davantage responsables de leurs actes. La Mission, par l'entremise de sa direction politique, usera de ses bons offices auprès des pouvoirs tant exécutif que législatif afin d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés, obtenant ainsi un résultat maximal malgré une présence relativement discrète.

8. Afin que les activités de sensibilisation politique touchent une large audience, et compte tenu de ce que la majorité des effectifs devrait être en poste à Port-au-Prince, il sera créé une équipe composée de spécialistes des affaires politiques, de l'état de droit et des droits de l'homme, qui compteront parmi les effectifs permanents de la Mission. Cette équipe, dite « mobile », sera amenée à se rendre dans les neuf départements autres que celui de Port-au-Prince pour s'acquitter des tâches précises qui lui ont été confiées, notamment en matière de sensibilisation, d'observation et d'alerte rapide. Lors de ses déplacements, elle sera accompagnée de personnels civils disposant de compétences complémentaires selon la nature des activités à entreprendre. Les ressources demandées tiennent donc compte de la fréquence prévue des voyages et de l'impératif d'assurer la sûreté et la fiabilité des transports terrestres et aériens.

9. Outre les véhicules de l'ONU, le personnel civil aura à sa disposition des aéronefs spéciaux pour se rendre dans les diverses régions, notamment dans les lieux les plus éloignés et les moins accessibles – tels que Port-de-Paix et le département du Nord-Ouest, et Jérémie et le département de Grande-Anse – où seront prépositionnés des véhicules sur les sites de la Police des Nations Unies. Les unités de police constituées utiliseront les moyens aériens de la Mission pour se rendre dans toutes les régions afin d'aider la Police nationale d'Haïti à lutter contre les menaces à la sécurité auxquelles elle n'est pas en mesure de faire face.

10. Pour ce qui est de consolider la sécurité et la stabilité, la Mission positionnera les sept unités de police constituées dans cinq départements. Il s'agit, pour préserver les acquis des dernières années, d'apporter un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti en vue du maintien de l'ordre et de la protection des civils sur l'ensemble du territoire, là où, en particulier hors de Port-au-Prince, les effectifs de la police nationale sont peu nombreux. Les unités de police constituées mèneront avec cette dernière des patrouilles conjointes sur le terrain afin de rendre sa présence plus manifeste, assurant ainsi une formation sur le tas destinée à améliorer les compétences de ses agents.

11. La Mission axera de plus ses activités sur la poursuite du développement institutionnel de la Police nationale d'Haïti, dans le cadre du plan de développement stratégique de cette dernière pour la période 2017-2021. Elle contribuera ainsi à la rendre progressivement plus autonome, de sorte qu'elle n'ait plus besoin d'un appui opérationnel international. Dans les zones où ses unités de police seront déployées, la Mission assurera, pour autant que ses moyens le permettent, la protection des civils face à la menace imminente de violences physiques, en tenant dûment compte des responsabilités du pays hôte. Des services de mentorat et des conseils stratégiques seront prêtés aux hauts responsables de la police nationale grâce à la co-implantation, dans les 10 directions départementales, d'une partie ou de la

totalité des 295 membres de la Police des Nations Unies et de spécialistes engagés sous contrat. Ces activités porteront notamment sur : a) le renforcement des capacités en matière d'administration de la police ; b) le perfectionnement des compétences techniques et spécialisées en matière d'encadrement et d'enquête ; c) la mise en place de stratégies relatives à la police de proximité ; d) l'élaboration de programmes de formation dans les domaines clefs recensés dans le plan de développement stratégique, y compris en matière d'arrestation, de détention et d'emploi de la force ; e) le renforcement des dispositifs de responsabilisation, y compris l'Inspection générale de la police nationale ; f) l'appui aux programmes de prévention de la violence sexuelle et sexiste.

12. S'agissant des questions relatives à l'état de droit, la Mission entend : a) coopérer avec les autorités nationales en vue de renforcer les dispositifs de contrôle et de responsabilisation des organes judiciaires, tels que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Cour de cassation et d'autres institutions analogues ; b) contribuer à l'action menée en vue de mettre sur pied un système judiciaire équitable, indépendant, crédible et opérationnel, l'accent portant particulièrement sur la consolidation du système de justice pénale ; c) venir en aide à la Direction de l'administration pénitentiaire et entreprendre les réformes envisagées dans le plan de développement stratégique, afin d'améliorer les conditions carcérales ; d) concourir à l'élaboration, l'adoption et l'application des textes législatifs fondamentaux, notamment pour ce qui est de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la réforme électorale.

13. Dans le cadre des activités relatives aux droits de l'homme, la Mission s'attachera à aider la société civile et l'Office de la protection du citoyen à suivre la situation de près en vue de veiller au respect de la Constitution et à la défense des droits fondamentaux. Elle s'emploiera également à étayer l'action que la société civile mène afin que soient établies les responsabilités concernant les atteintes aux droits de l'homme passées ou actuelles et elle s'attachera à affermir l'engagement du Gouvernement envers les dispositifs de défense de ces droits, afin, notamment, que les instruments internationaux y relatifs signés et ratifiés par Haïti soient davantage respectés.

14. Forte de son approche novatrice en matière d'état de droit, la Mission s'attaquera aux problèmes aussi bien locaux que nationaux. Le programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité devant être exécuté par la Mission sera axé sur l'état de droit ; s'appuyant sur des points essentiels tels que l'accès des groupes marginalisés à l'assistance légale, il mettra l'accent sur les questions relatives à la justice pour les femmes, la réinsertion sociale des détenus des deux sexes et des anciens membres des gangs, les activités génératrices de revenus et la formation professionnelle des jeunes en situation de risque, ainsi que sur la police de proximité. Parallèlement, la Mission mettra au point des mesures tenant compte des disparités entre les sexes, destinées, au niveau local, à intensifier l'engagement civique en matière de politique et de droits de l'homme. Ce programme sera donc au cœur des activités de proximité mises en place par la Mission dans le cadre de son action en faveur de l'état de droit. Au niveau local, et sur l'ensemble du territoire, des détachements de l'équipe mobile superviseront l'exécution de projets à effet rapide, mettant l'accent sur la prestation d'un appui à l'infrastructure et à l'équipement des institutions judiciaires, de l'administration pénitentiaire et d'autres institutions chargées de la sécurité dans tous les départements, y compris à Port-au-Prince.

15. Les mesures relatives à l'état de droit seront exécutées en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies tout au long du mandat de la Mission, lequel ne devrait pas durer plus de deux ans (voir le paragraphe 19 ci-dessous), afin

que les principales tâches en matière d'état de droit soient progressivement et consciencieusement transférées au Gouvernement haïtien et aux acteurs du développement. La Mission élaborera un programme conjoint avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'équipe de pays, qui portera sur l'appui aux institutions policières, judiciaires et pénitentiaires, dans le prolongement de celui de la MINUSTAH. Ce nouveau programme préparera l'équipe de pays à assumer un rôle plus important dans les domaines visés, alors que l'ONU met progressivement un terme aux opérations de maintien de la paix. À cette fin, les montants alloués à d'autres activités de programme seront essentiels tant pour l'équipe de pays que pour d'autres acteurs, car ils constitueront un financement d'amorçage permettant d'attirer de futurs apports financiers de la part de la communauté des donateurs. Conformément aux consultations préliminaires tenues notamment avec le Gouvernement haïtien, ainsi qu'aux recommandations que la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises a formulées à la suite de sa mission en Haïti en mai 2017, cet appui sera axé sur : a) l'application des textes de loi fondamentaux ; b) la consolidation des services d'aide juridictionnelle et des juridictions modèles ; c) le renforcement des capacités administratives et de gestion de la Direction de l'administration pénitentiaire ; d) le développement des infrastructures ainsi que la remise en état et la rénovation des commissariats de la Police nationale d'Haïti ; e) la mise en place d'initiatives de lutte contre la corruption ; f) l'aide à la société civile et à l'Office de la protection du citoyen afin qu'ils puissent suivre la situation de près et veiller au respect de la Constitution de même qu'à la défense des droits fondamentaux

16. Bien que modeste, la dotation en effectifs demandée est suffisamment conséquente pour que la Mission s'acquitte efficacement du mandat qui lui a été confié. Le personnel sera déployé sur deux sites à Port-au-Prince : au quartier général de la Mission (base logistique) et au camp Jaborandy. Les 295 membres de la Police des Nations Unies seront détachés dans 17 commissariats de la Police nationale d'Haïti répartis sur l'ensemble du territoire. Sur les sept unités de police constituées, trois seront basées à Port-au-Prince, tandis que les quatre autres seront déployées dans les départements du Nord, d'Artibonite, de Nippes et de Grande-Anse. La Mission apportera un soutien logistique aux membres des unités de police constituées et s'assurera que les camps où celles-ci sont déployées respectent les normes de sécurité et de préservation de l'environnement. Par ailleurs, 38 agents pénitentiaires fournis par Gouvernement seront affectés au siège de la Direction de l'administration pénitentiaire ainsi que dans neuf prisons certifiées. De plus, des détachements de l'équipe mobile comptant des membres de la Section de l'administration pénitentiaire seront chargés de se rendre dans les 10 autres prisons ainsi que dans les quatre centres de détention de la police.

17. Le projet de budget ici présenté repose sur un certain nombre d'hypothèses fondamentales, dont les plus importantes supposent que la stabilité politique relative perdurera au cours de l'exercice et que le Gouvernement haïtien continuera d'être déterminé à engager les réformes indispensables au moyen de la coopération entre l'exécutif et le législatif. Avec l'amélioration progressive de la situation socioéconomique, l'État sera en mesure de mieux collecter et gérer les recettes, y compris celles générées par l'amélioration des pratiques de gestion des taxes douanières et aux frontières. Les principales entités haïtiennes du secteur privé collaboreront de façon constructive et souscriront au redressement du secteur public, notamment du fait de l'application de la loi et de la mise en place de services publics de base. Les relations avec les pays de la région continueront d'être bonnes dans l'ensemble et en particulier avec la République dominicaine, pour tout

ce qui concerne la gestion des dossiers relatifs aux migrants d'origine haïtienne ainsi qu'aux personnes risquant de devenir apatrides.

### **C. Coopération avec des organisations régionales**

18. La Mission collaborera avec les organisations régionales à la réalisation des objectifs prescrits dans son mandat, notamment dans le cadre de consultations avec l'Organisation des États américains (OEA), l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Marché commun des Caraïbes. Elle œuvrera en partenariat avec l'OEA et la CARICOM à l'appui du dialogue binational de haut niveau entre Haïti et la République dominicaine.

### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

19. Au paragraphe 22 de sa résolution [2350 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a demandé que soit prévue une stratégie de sortie sur deux ans bien établie et assortie d'objectifs clairs afin de permettre une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix ; cette stratégie sera présentée en mars 2018. À cet égard, l'un des objectifs principaux de la Mission sera de passer progressivement le relais à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires, dont les autorités haïtiennes, pour les tâches essentielles en matière d'état de droit, de droits fondamentaux et de sécurité. Après évaluation des capacités du Gouvernement haïtien et de son aptitude à exécuter des tâches sans avoir à recourir à l'assistance de la Mission, et conformément au plan de transition, ce dernier reprendra en main les questions ne requérant plus un appui international. Les autres domaines seront intégrés aux priorités de développement à plus long terme inscrites au programme de l'équipe de pays.

20. Par ailleurs, l'équipe dirigeante de la Mission collaborera étroitement avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour Haïti, afin de coordonner soigneusement les activités liées au choléra, notamment l'exécution de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) facilitera cette coordination, indispensable pour élaborer, en partenariat avec le Gouvernement, une vision stratégique cohérente et globale de l'appui à apporter à long terme à Haïti en se fondant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. La présidence du Groupe des 12 plus, qui réunit 16 partenaires techniques et financiers du Gouvernement haïtien, continuera d'être assurée conjointement par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et l'Ambassadeur de Suisse. Les attributions du groupe devraient être consolidées – notamment au regard de l'état de droit, aspect qui fait partie du mandat de la Mission – une fois que les autorités haïtiennes auront élaboré le cadre de réalisation des objectifs de développement durable (2017-2021). Il est prévu de mettre en place un comité directeur national au niveau ministériel, coprésidé par l'ONU, qui sera chargé de superviser la mise en œuvre de ce dernier.

22. Les équipes de pays des Nations Unies en Haïti et en République dominicaine continueront de se réunir ; elles sont convenues de promouvoir le renforcement de la coopération entre les deux pays, en particulier sur les questions ayant trait aux migrations, aux services sociaux et à la gouvernance. À mesure que les liens de coopération entre les autorités des deux pays se consolideront, l'ONU intensifiera

de son côté l'appui qu'elle prête en vue du règlement concerté des questions binationales.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

23. Pour simplifier la présentation des propositions concernant les ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

### Direction exécutive et administration

24. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général assurera la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1

### Ressources humaines : postes proposés au titre de la direction exécutive et de l'administration, 2017/18

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	–	1	–	1	3	3	–	6
Bureau du Chef de cabinet	–	1	1	–	–	2	4	–	6
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	–	–	1	–	–	1	1	1	3
Centre d'opérations conjoint	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Groupe des affaires juridiques	–	–	1	1	–	2	2	–	4
Groupe de la gestion de l'information	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Groupe de la problématique hommes-femmes	–	–	1	–	–	1	2	–	3
Section de la communication stratégique et de l'information	–	–	2	–	–	2	2	2	6
Groupe déontologie et discipline	–	–	1	1	–	2	1	–	3
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>35</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

25. Le Représentant spécial du Secrétaire général est responsable de l'exécution du mandat de la Mission. Il offrira ses bons offices aux pouvoirs exécutif et législatif haïtiens, en faisant fond sur l'action que la Mission mènera de façon générale dans les domaines de la sécurité et de la stabilité, des affaires politiques et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme. Le Bureau du Représentant spécial apportera l'appui nécessaire à l'exécution des activités complexes et sensibles de la Mission et il établira des rapports fiables et ponctuels. Le Représentant spécial déterminera les orientations et il prêtera conseil à toutes les composantes de la Mission, afin de s'assurer de l'exécution des tâches prescrites.

26. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), le Chef de la police civile et le Chef de l'appui à la mission font directement rapport au Représentant spécial du Secrétaire général. Il en est de même pour certains éléments de la direction exécutive, parmi

lesquels le Bureau du porte-parole, le Groupe de la problématique hommes-femmes, le Conseiller en chef pour la sécurité et le Bureau du Chef de cabinet.

27. Les effectifs du Bureau du Représentant spécial se composeraient du Représentant spécial (ayant rang de sous-secrétaire général), d'un assistant spécial, Affaires politiques (P-4), d'un assistant principal (agent du Service mobile), d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

#### **Bureau du Chef de cabinet**

28. Le Chef de cabinet, directement placé sous l'autorité du Représentant spécial, contribuera à la planification à longue échéance des activités de ce dernier ainsi qu'à l'exécution des tâches ordinaires. Il sera chargé de coordonner les travaux : a) du Centre d'opérations conjoint, essentiels pour la perception de la situation au quotidien ; b) de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, axés sur l'analyse et les prévisions intégrées et destinés à porter à la connaissance de l'équipe de direction les dangers et les situations auxquelles elle sera confrontée à plus long terme ; c) du Groupe déontologie et discipline, qui fera office de centre de liaison pour tout ce qui touche les questions relevant de sa compétence ; d) du Groupe des affaires juridiques, principale source autorisée à prêter des avis juridiques à la Mission ; e) du Groupe de la gestion de l'information, responsable de la mise en place de procédures et systèmes d'analyse de l'information et de gestion des documents pour l'ensemble de la Mission.

29. Les effectifs du Bureau du Chef de cabinet se composeraient du Chef de cabinet (D-1), d'un spécialiste de la planification (P-4), d'un fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national), de deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

#### **Cellule d'analyse conjointe de la Mission**

30. La Cellule d'analyse conjointe réalisera des analyses et prévisions intégrées. Le Chef de la Cellule portera à la connaissance des hauts responsables de la Mission les risques et les difficultés qui pèsent sur l'exécution du mandat, déterminés notamment au moyen de l'analyse des informations sur la criminalité organisée et sur les rapports qu'entretient cette dernière avec les milieux politiques. Pour ce faire, il sera assisté par deux fonctionnaires – qui seront chargés de rédiger des rapports judicieux et prospectifs et qui lui prêteront conseil sur les décisions à prendre – ainsi que par un agent en tenue. La Cellule présentera aux hauts responsables de la Mission une analyse prospective de la situation se fondant sur les données et informations recueillies par les composantes affaires politiques et état de droit, droits de l'homme, et sécurité et stabilité.

31. Les effectifs de la Cellule d'analyse conjointe se composeraient d'un analyste de l'information, Affaires politiques (P-4), d'un analyste adjoint de l'information, Affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national) et d'un analyste de l'information, Affaires politiques (Volontaires des Nations Unies).

#### **Centre d'opérations conjoint**

32. Le Centre d'opérations conjoint fera office de pôle d'information et il produira des rapports intégrés quotidiens portant sur la situation en matière d'état de droit, l'évolution politique, les droits de l'homme, ainsi que sur les conditions de sécurité générales en Haïti, qui permettront à la Mission d'apprécier la situation. Composé de personnel civil assisté par trois membres de la Police des Nations Unies, ce

groupe intégré mènera ses activités 24 heures sur 24. Il fera fonction de centre de liaison pour la gestion des crises ou des urgences.

33. Les effectifs du Centre d'opérations conjoint se composeraient de deux responsables des opérations conjointes (1 P-4 et 1 P-3).

#### **Groupe des affaires juridiques**

34. Le Groupe des affaires juridiques prêtera conseil aux hauts responsables pour tout ce qui a trait au mandat de la Mission, à l'accord sur le statut des forces, à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946, à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé de 1994, aux normes et règles pertinentes relevant du droit international, notamment le droit international humanitaire, aux lois et règlements du pays hôte ainsi qu'au cadre juridique et administratif de l'Organisation en général.

35. Il aura essentiellement pour tâche : a) d'interpréter le mandat de la Mission et de prêter des avis y relatifs, notamment pour ce qui est de l'emploi de la force et des procédures de détention ; b) de rédiger des mémorandums d'accord juridiquement contraignants et d'autres accords avec des entités externes aux fins de l'exécution des opérations de la Mission, et de veiller à la bonne application des accords en vigueur conclus avec de tierces parties ; c) de sensibiliser les autorités nationales compétentes aux privilèges et aux immunités des Nations Unies, dont l'immunité fonctionnelle des membres de la Mission, notamment par des activités et campagnes d'information ; d) de rédiger des communications officielles et de participer périodiquement à des réunions avec le Ministère des affaires étrangères et d'autres ministères ; e) de prendre part à tous les comités administratifs et permanents de la Commission d'enquête.

36. Les effectifs du Groupe des affaires juridiques se composeraient de deux juristes (1 P-4 et 1 P-3), d'un juriste adjoint (administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

#### **Groupe de la gestion de l'information**

37. Le Groupe de la gestion de l'information sera chargé de mettre en place, pour l'ensemble de la Mission, des procédures et systèmes d'analyse de l'information et de gestion des documents, qui porteront notamment sur la définition des paramètres relatifs à l'échange d'informations au sein de la Mission, les obligations de signalement, la protection des informations sensibles et la continuité des opérations, la gestion des dossiers, ainsi que la publication de contenus intranet et la visualisation des données, selon que de besoin. Il sera responsable de tous les projets ayant une incidence sur des groupes d'utilisateurs de taille variable, notamment pour ce qui touche les services et applications de gestion des documents, les données, les contenus en ligne et la gestion des dossiers, les programmes de formation à la gestion des informations, les tableaux de bord d'informatique décisionnelle, les applications polyvalentes de veille et les portails intranet ou Internet desservant le personnel. Il vérifiera que tous les bureaux aient désigné des responsables de la gestion des informations et s'assurera que ces derniers suivent périodiquement des stages de formation aux systèmes et politiques de gestion des informations et des dossiers, notamment pour ce qui est de la protection des informations sensibles.

38. Les effectifs du Groupe de la gestion de l'information se composeraient d'un chef de groupe, spécialiste de la gestion de l'information (P-3), et d'un assistant de gestion de l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Groupe de la problématique hommes-femmes**

39. Le Groupe de la problématique hommes-femmes a essentiellement pour priorité stratégique de prêter conseil et appui à l'équipe dirigeante de la Mission s'agissant de la suite à donner aux résolutions du Conseil de sécurité relatives aux femmes et à la paix et la sécurité. Il élaborera et exécutera des stratégies d'intégration de cette problématique dans toutes les composantes de la Mission, notamment au moyen du renforcement des capacités et de la mise en place de processus tenant compte des disparités entre les sexes. Dirigé par un conseiller pour la problématique hommes-femmes, il prendra la tête de l'action de la Mission visant à promouvoir la participation des femmes aux processus politiques et électoraux nationaux ainsi que leur représentation dans les organes de décision de toutes sortes. Faisant office de centre de liaison en matière d'égalité des sexes, il s'emploiera à instituer des partenariats avec les entités des Nations Unies, avec ses homologues gouvernementaux ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales.

40. Les effectifs du Groupe de la problématique hommes-femmes se composeraient d'un spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-4) – qui devra prêter des conseils stratégiques à l'équipe de direction de la Mission, superviser les travaux du Groupe et guider la mise en œuvre des politiques d'intégration de la problématique hommes-femmes – et deux spécialistes de la problématique hommes-femmes (administrateurs recrutés sur le plan national), qui seront chargés de la sensibilisation et de la coordination avec la société civile et les réseaux nationaux de femmes s'intéressant à ce qui touche la justice et l'état de droit, le renforcement des capacités, ainsi que la communication d'informations sur l'égalité des sexes.

### **Section de la communication stratégique et de l'information (Bureau du porte-parole)**

41. La Section de la communication stratégique et de l'information contribuera à la bonne exécution du mandat de la Mission et à cet effet : a) incitera la population du pays hôte à adhérer au mandat et aux objectifs de la Mission, dès son déploiement ; b) veillera à préserver la réputation de la Mission eu égard aux attentes de la population du pays hôte ainsi que de l'opinion internationale, s'agissant notamment des questions liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'au choléra ; c) diffusera rapidement, et sans attendre qu'on lui demande, des informations précises de manière à populariser le mandat de la Mission et le mettre en avant. À cette fin, le Bureau du porte-parole élaborera et exécutera un plan de communication stratégique destiné à mettre en valeur la stratégie globale et les priorités de la Mission.

42. Les effectifs de la Section de la communication stratégique et de l'information se composeraient du porte-parole (P-5) et de quatre fonctionnaires de l'information (1 P-4, 2 AN et 2 VNU).

### **Groupe déontologie et discipline**

43. Le Groupe déontologie et discipline définira des orientations générales et dispensera des conseils techniques sur les questions liées à la déontologie et à la discipline afin d'assurer l'application cohérente de normes de conduite et de discipline exigeantes à toutes les catégories de personnel. Le Groupe fera rapport au Représentant spécial du Secrétaire général par l'intermédiaire du Chef de cabinet. Ses activités auront pour objet de prévenir la commission de fautes par le personnel des Nations Unies, au moyen notamment de stages de formation en matière de déontologie, de discipline et de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, à l'intention de toutes les catégories de personnel. Le Groupe recevra et

examinera les plaintes et les signalements d'inconduite, et en référera, selon le cas, au Chef de la Mission ou au Bureau des services de contrôle interne. Il constituera et tiendra à jour une base de données rassemblant tous les cas survenus au sein de la Mission et présentera les rapports périodiques requis au Département de l'appui aux missions. Il veillera également à ce que des mesures correctives soient prises conformément à la stratégie des Nations Unies pour l'aide et le soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

44. Les effectifs du Groupe déontologie et discipline se composeraient de deux spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 P-4 et 1 P-3) et d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Composante 1 : sécurité et stabilité**

45. La composante sécurité et stabilité de la MINUJUSTH s'attachera avant tout à assurer le développement institutionnel et professionnel de la Police nationale d'Haïti dans le respect du plan stratégique de développement pour 2017-2021 de cette dernière. Il s'agira en priorité de mettre à contribution les compétences des responsables de la police de la Mission pour assurer le mentorat des cadres moyens et supérieurs de la Police nationale d'Haïti et d'offrir des conseils stratégiques sur les méthodes d'encadrement, les compétences techniques en matière d'enquête, le contrôle interne, l'intégration d'une démarche antisexiste ainsi que la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Des spécialistes civils assureront également des services de mentorat et d'assistance afin de renforcer les capacités administratives de la police, en particulier pour ce qui touche la réforme et la restructuration, la planification, les ressources humaines, l'informatique, la gestion des installations, les transports, la logistique, les services techniques, les télécommunications ainsi que les finances et le budget.

46. Les activités entreprises viseront essentiellement à élaborer et exécuter des stratégies relatives à la police de proximité, afin que la Police nationale d'Haïti inspire davantage confiance à la population locale. Les programmes de formation porteront sur les aspects suivants : enquêtes criminelles, planification stratégique, intervention et prévention, maintien de l'ordre, administration, logistique, budget et finances, communications, gestion et entretien des infrastructures et du parc de véhicules, ainsi que prévention des arrestations illégales ou arbitraires, placement en détention ou emploi excessif de la force. De plus, la Mission s'emploiera à accroître l'efficacité du dispositif de responsabilisation de la Police nationale d'Haïti et de l'Inspection générale, avec l'objectif d'en étendre l'autorité au-delà de Port-au-Prince et d'assurer le traitement rapide des atteintes aux droits de l'homme et des fautes professionnelles, lorsque des mesures disciplinaires ou d'ordre judiciaire s'imposent. Par ailleurs, les programmes de lutte contre la violence au sein des communautés, qui font collaborer les populations et les autorités locales avec la police, auront pour but de réduire le risque de violence en ciblant les groupes vulnérables sur le plan socioéconomique, notamment par la formation professionnelle et la création d'emplois de durée limitée.

47. La Mission assurera en permanence un appui opérationnel à la police nationale aux fins du maintien de l'ordre sur tout le territoire, y compris pour ce qui est de la protection des civils. Elle conservera les moyens de venir rapidement en aide à la Police nationale d'Haïti ailleurs qu'à Port-au-Prince, dans les régions où des renforts demeurent indispensables. Les unités de police constituées mèneront des patrouilles conjointes avec la police nationale, pour que sa plus grande visibilité ait un effet dissuasif sur les délinquants et que sa présence inspire davantage confiance à la population. Ces patrouilles et opérations conjointes devraient également permettre d'assurer la formation sur le tas des agents haïtiens et d'améliorer leurs

compétences en ce qui concerne la protection des civils face à la menace de violence physique. L'appui opérationnel sera conçu de manière à assurer le transfert progressif de toutes les tâches relatives à la sécurité à la Police nationale d'Haïti, au fur et à mesure que ses capacités se renforceront, et à préserver les gains obtenus en matière de sécurité dans le pays.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

**1.1 Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti**

1.1.1 Diminution du taux d'homicides signalés dans le pays pour 100 000 habitants (2015/16 : 9,6 ; 2016/17 : 9,5 ; 2017/18 : 9,4)

1.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements signalés dans l'agglomération de Port-au-Prince (2015/16 : 74 ; 2016/17 : 60 ; 2017/18 : 55)

1.1.3 Diminution du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti tués (2015/16 : 7 ; 2016/17 : 6 ; 2017/18 : 5)

1.1.4 Diminution du nombre d'actions de bandes armées signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant (2015/16 : 16 ; 2016/17 : 24 ; 2017/18 : 22)

1.1.5 Diminution du nombre de demandes d'appui opérationnel par la Police nationale d'Haïti pour des opérations de maîtrise des foules et de maintien de l'ordre dans 5 départements (Ouest, Artibonite, Grande-Anse Nippes et Nord) (2016/17 : 658 ; 2017/18 : 524)

---

*Produits*

- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par les unités de police constituées et la Police nationale d'Haïti dans 5 départements (Ouest, Artibonite, Grande-Anse, Nippes et Nord)
- Fourniture d'un appui opérationnel aux unités spécialisées de la Police nationale d'Haïti pour leur permettre de mener des opérations spéciales sur tout le territoire, en particulier dans les zones sensibles
- Appui logistique à la Police nationale d'Haïti pour le maintien de l'ordre public et la préservation des acquis en matière de sécurité
- Fourniture, sur demande, de moyens de police d'intervention rapide, notamment d'une unité d'intervention rapprochée (SWAT), pour appuyer les opérations et la mobilité de la police nationale
- Fourniture, sur demande, d'un appui logistique à la police nationale en cas d'événements importants, pour sécuriser les sites et installations officiels majeurs, prioritairement à Port-au-Prince
- Vols de reconnaissance hebdomadaires dans les régions, pour surveiller la situation en matière de sécurité
- Fourniture de services quotidiens de mentorat afin de mettre en œuvre une stratégie nationale de prévention de la criminalité et des activités de police de proximité
- Fourniture d'une aide à l'élaboration de stratégies en matière de police de proximité dans toutes les directions de la police nationale, en mettant spécialement l'accent sur la prévention des violences sexuelles et sexistes et les questions de sécurité touchant les femmes et les filles
- Réalisation de 12 projets dans les domaines de l'emploi, de l'entrepreneuriat et des programmes de génération de revenus à base d'activités nécessitant une main-d'œuvre importante, à l'intention de jeunes, d'hommes et de femmes à risque, en collaboration avec des entités gouvernementales et des groupes et notables locaux, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies

- Réalisation de 9 projets à impact rapide visant à apporter des améliorations mineures à des infrastructures et à fournir du matériel aux institutions chargées du maintien de l'ordre

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti, et mise en place des unités spécialisées

1.2.1 Augmentation du nombre de policiers pour 10 000 habitants (2015/16 : 14,0 ; 2016/17 : 15,0 ; 2017/18 : 15,7)

1.2.2 Augmentation du nombre de femmes dans les rangs de la Police nationale d'Haïti (2015/16 : 1 051 ; 2016/17 : 1 116 ; 2017/18 : 1 249)

1.2.3 Augmentation du nombre de cas de violence sexuelle et sexiste ayant fait l'objet d'une enquête grâce au renforcement des capacités d'investigation de la police nationale (2015/16 : 122 ; 2016/17 : 164 ; 2017/18 : 195)

1.2.4 Augmentation du nombre de cadres moyens et supérieurs de la police nationale d'Haïti qui effectuent des stages de formation avancée dans les principaux domaines définis par le plan stratégique de développement, tels que les enquêtes criminelles, la planification stratégique, l'intervention et la prévention, et le maintien de l'ordre (2016/17 : 127 ; 2017/18 : 145)

1.2.5 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti formés aux méthodes de la criminalistique, au maintien de l'ordre et à la maîtrise des foules (2016/17 : 495 ; 2017/18 : 600)

*Produits*

- Fourniture au quotidien d'assistance et de conseils au service des ressources humaines de la police nationale afin d'améliorer ses procédures de recrutement en vue d'obtenir le nombre voulu d'élèves agents de police entrant chaque année en première année de formation, et de s'efforcer d'augmenter, parmi ceux-ci, le nombre de femmes
- Fourniture au quotidien d'une assistance à la police nationale pour l'organisation de campagnes de sensibilisation visant à accroître chaque année le nombre d'élèves agents de police admis et diplômés, et, parmi eux, à accroître le nombre de femmes de 15 % à 20 %
- Fourniture d'un appui en vue d'accroître le nombre de femmes parmi les agents de police en organisant régulièrement des campagnes d'information, ainsi que par le biais de réseaux d'organisations et de groupes de femmes
- Fourniture au quotidien de soutien à la police nationale en matière de politiques et de procédures relatives à la vérification des antécédents de tous les élèves policiers avant leur recrutement
- Fourniture au quotidien d'assistance et de conseils au personnel de commandement de la police nationale afin que les programmes de formation en cours d'emploi et de formation spécialisée continuent d'être assurés dans les domaines de la police de proximité, de la collecte d'informations générales et du renseignement, de la police des frontières, de la police de la circulation, du commandement et des méthodes d'encadrement, de l'éthique, de la gouvernance de la sécurité, de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, de l'informatique, des techniques et tactiques d'intervention et du maintien de l'ordre, des données statistiques et analytiques sur la criminalité, de la protection des lieux de crime, de la gestion de la criminalité transnationale et organisée, de la lutte contre le terrorisme et de la gestion des catastrophes

- Fourniture au quotidien d'un appui technique à des instructeurs de la police nationale chargés de dispenser des stages de formation en cours d'emploi et de formation spécialisée dans le cadre du programme de formation des formateurs, en particulier dans les domaines définis dans le plan stratégique de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021
- Supervision et mentorat au quotidien par des formateurs spécialisés de tous les responsables d'activités de formation spécialisée et de formation continue, portant notamment mais pas exclusivement sur la maîtrise des foules, les droits de l'homme et la gestion des incidents, les devoirs des commandants, la criminalistique et la protection des lieux de crime, les enquêtes judiciaires et administratives, la prévention de la violence à l'égard des femmes et les groupes chargés de l'administration pénitentiaire et des interventions
- Fourniture d'un appui technique hebdomadaire à l'Académie nationale de police pour l'exécution du programme d'accompagnement des cadres visant à assurer une formation sur le terrain à 100 inspecteurs et 45 commissaires en matière de promotion de l'équilibre hommes-femmes au niveau de l'encadrement, notamment parmi les cadres de rang intermédiaire à supérieur de la Direction de l'administration pénitentiaire, comprenant un stage d'évaluation comparative entre services de polices, qui permettra, grâce à un accord signé avec la Communauté des polices d'Amérique (AMERIPOL), à des forces de police étrangères d'aider les officiers de la police nationales à améliorer leurs compétences en matière d'encadrement
- Fourniture mensuelle de conseils techniques à l'unité de lutte contre les crimes sexuels de la police nationale aux fins de la création d'une base de données recensant les cas de violence sexuelle et sexiste ayant donné lieu à signalement, ouverture d'enquête et renvoi devant la justice
- Fourniture hebdomadaire d'assistance technique au Bureau de la coordination nationale des affaires féminines et des questions de genre ainsi qu'aux référents nommés dans les 10 départements haïtiens pour leur permettre de traiter les cas de violence sexuelle et sexiste, comprenant l'organisation d'un atelier destiné à des magistrats, des procureurs et des policiers, et la formation de 45 agents de police spécialisés dans la violence sexuelle et sexiste
- Fourniture d'une assistance technique au Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, qui consistera à réaliser une étude sur les progrès accomplis en matière de prévention et de répression de la violence sexuelle et sexiste, comprenant des recommandations concrètes, et à organiser un atelier de validation en collaboration avec d'autres ministères, des organismes des Nations Unies, des associations de femmes et d'autres parties prenantes concernées
- Organisation de 10 stages de formation spécialisée à l'intention de 100 instructeurs de la police nationale, portant sur la maîtrise des foules, la violence sexuelle et sexiste ainsi que le VIH et la protection des civils, afin de renforcer les capacités des instructeurs de la police nationale dans ces domaines
- Organisation de 20 sessions de sensibilisation aux droits de l'homme, à la déontologie et aux valeurs, à l'intention de 500 agents de la police nationale, en particulier ceux qui travaillent dans les commissariats, la Brigade d'intervention motorisée, la Brigade de recherche et d'intervention, le Corps d'intervention et de maintien de l'ordre et l'Unité de maintien de l'ordre, et formation d'instructeurs pour les responsables de ces unités
- Fourniture d'une assistance technique quotidienne au laboratoire et aux enquêteurs médico-légaux de la police nationale en vue de renforcer leur capacité de gérer les lieux de crime

*Autres produits proposés dans le cadre du programme commun des Nations Unies en matière de police, de justice et d'administration pénitentiaire*

- Rénovation de 7 commissariats (1 dans le département du Sud-Est, 2 dans celui du Nord-Est, 2 dans celui du Nord-Ouest et 2 celui de la Grand'Anse) et de sous-commissariats, afin d'améliorer les conditions de travail des policiers et l'efficacité des services assurés par la police nationale
- Fourniture d'un appui technique et logistique, sous forme de matériel, à 300 agents des compagnies de maintien de l'ordre pour leur permettre d'être opérationnels et à même d'intervenir en cas de troubles à l'ordre public. L'aide comprend la fourniture d'équipements de protection aux agents mobiles, et d'un poste de commandement avancé unifié mobile

- Construction et rénovation du commissariat de Port-Marigot aux fins d'améliorer l'efficacité des services assurés par la police nationale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti en matière d'administration et de gestion, et mise en place des unités spécialisées requises

1.3.1 Augmentation du nombre de cadres supérieurs de la Police nationale d'Haïti bénéficiant du programme de mentorat et de conseil conformément à son plan stratégique de développement pour 2017-2021 (2016/17 : 28 ; 2017/18 : 150)

1.3.2 Augmentation du rythme et du taux d'exécution du budget de la Police nationale d'Haïti (fonctionnement et investissement) (2015/16 : 98 % ; 2016/17 : 98,3 % ; 2017/18 : 99 %)

1.3.3 Augmentation du pourcentage d'élèves diplômés de l'école de police affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire (2015/16 : 10 % ; 2016/17 : 10 % ; 2017/18 : 11 %)

*Produits*

- Fourniture quotidienne d'appui et de mentorat aux cadres dirigeants de la Police nationale d'Haïti pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de renforcement des capacités
- Fourniture hebdomadaire d'une assistance technique à la police nationale pour qu'elle continue d'améliorer son système financier et budgétaire, notamment par l'affectation de ressources suffisantes à la Direction de l'administration pénitentiaire, et continue d'augmenter les capacités de son système de gestion des approvisionnements
- Collaboration quotidienne avec la Section de la planification stratégique et du développement de la police nationale aux fins de l'exécution de son plan stratégique pour 2017-2021, et élaboration de plans d'action et de mécanismes de suivi spécifiques
- Organisation d'activités régulières de persuasion de haut niveau avec les cadres dirigeants de la police nationale visant à augmenter la proportion de diplômés de l'école de police affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire

*Autres produits proposés dans le cadre du programme commun des Nations Unies en matière de police, de justice et d'administration pénitentiaire*

- Organisation d'une formation spécialisée de perfectionnement pour les membres de la Direction de la planification stratégique de la police nationale, et fourniture de méthodes et de supports de communication visant à promouvoir le plan stratégique de la police nationale pour 2017-2021

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Amélioration de la capacité de contrôle de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution

1.4.1 Augmentation des effectifs de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, qui seront répartis équitablement dans tout le pays, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de la capacité d'exécuter les tâches administratives conformément aux normes internationales (2015/16 : 300 ; 2016/17 : 300 ; 2017/18 : 320)

1.4.2 Réalisation du plan stratégique de développement de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2019 (2016/17 : 0 % ; 2017/18 : 50 %)

1.4.3 Augmentation du nombre de sanctions, telles que la révocation ou la mise à pied temporaire, prises par le Directeur général de la police nationale sur la base des recommandations formulées par l'Inspection générale (2015/16 : 275 ; 2016/17 : 300 ; 2017/18 : 325)

1.4.4 Augmentation du nombre d'enquêtes menées à leur terme par l'Inspection générale de la police nationale sur l'utilisation abusive d'armes à feu par des agents de la Police nationale d'Haïti (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 60)

1.4.5 Augmentation du nombre d'enquêtes sur des allégations d'utilisation abusive d'armes à feu transmises au Directeur général de la Police nationale d'Haïti et pour lesquelles la question de savoir si leur utilisation était justifiée a été tranchée (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 60)

---

*Produits*

- Organisation, à l'intention de 25 nouvelles recrues, de 3 séances de renforcement des capacités consacrées aux mécanismes de contrôle et d'application du principe de responsabilité de la police et à la préparation des inspections menées par l'Inspection générale de la police nationale
- Organisation de réunions bimestrielles avec l'Inspection générale de la police nationale consacrées au suivi des recommandations formulées dans le rapport annuel de l'Inspection générale
- Fourniture à l'Inspection générale de la police nationale d'une aide technique à l'élaboration, la révision et l'exécution de son plan stratégique pour 2017-2019
- Fourniture d'une assistance quotidienne à la police nationale, conjointement avec le Bureau de l'Inspecteur général principal, visant à mettre définitivement en place le mécanisme de vérification des antécédents des nouvelles recrues
- Fourniture d'un soutien et de conseils techniques à l'Inspection générale lors de réunions bimestrielles consacrées à la révision ou à l'élaboration de règlements relatifs à la conduite d'inspections et d'audits annuels des services de police
- Fourniture d'un appui à la police nationale en vue de la constitution et de l'ouverture d'un bureau chargé de l'application du principe de responsabilité, qui veillera à répondre dans un délai d'un mois aux plaintes et aux vœux émanant de particuliers, et à mettre en place un système de communication par SMS et courrier électronique pour correspondre avec les requérants et enregistrer les réactions des usagers qui soit plus facile d'accès
- Organisation de réunions d'information à l'intention des commandants de la Police nationale d'Haïti, à propos de leur devoir de mener des enquêtes dans tous les cas d'utilisation d'armes à feu, et distribution des règlements pertinents en la matière

*Autres produits proposés dans le cadre du programme commun des Nations Unies en matière de police, de justice et d'administration pénitentiaire*

- Fourniture d'un système intégré d'identification balistique, en vue d'améliorer considérablement l'identification des personnes soupçonnées de crimes graves par armes à feu

## Facteurs externes

L'exécution du plan stratégique de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021 se poursuivra comme prévu, notamment pour ce qui est de l'augmentation de ses effectifs grâce au recrutement de 4 000 policiers d'ici à la fin de 2021, dont 12 % de femmes. Le Gouvernement est en mesure d'obtenir les fonds nécessaires au financement du plan stratégique de développement. La part du budget de l'État affectée à la police nationale augmentera encore et les donateurs continueront d'appuyer la mise en place de services de police viables, notamment la création d'une police de proximité, l'augmentation des capacités infrastructurelles dans tout le pays (installations et véhicules) et l'amélioration des systèmes de communication. Le nombre de bandes armées et le nombre d'agents de police tués dans l'exercice de leurs fonctions, des chiffres qui ont une incidence sur le sentiment de sécurité et de sûreté des personnes qui envisagent d'entrer dans la police, seront maintenus au même niveau ou réduits.

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1, sécurité et stabilité

Catégorie							Total		
Police des Nations Unies							295		
Unités de police constituées							980		
<b>Total partiel (police)</b>							<b>1 275</b>		
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
Personnel civil									
Bureau du chef de la police	–	2	3	–	1	6	1	–	7
Groupe des activités de la police	–	–	1	–	–	1	8	–	9
Section du renforcement des capacités	–	–	3	11	–	14	1	–	15
<b>Total partiel (personnel civil)</b>	–	2	7	11	1	21	10	–	31
<b>Total</b>	–	2	7	11	1	21	10	–	1 306

### Bureau du chef de la police

48. Le Bureau du chef de la police pilotera l'accomplissement des tâches confiées à la MINUJUSTH, à savoir contribuer au maintien d'un climat sûr et stable en Haïti en : a) renforçant l'état de droit ; b) aidant la Police nationale d'Haïti à se réformer et se professionnaliser, dans le cadre de son plan stratégique de développement pour 2017-2021 ; c) renforçant encore les capacités institutionnelles et opérationnelles de la Police nationale d'Haïti, notamment en élargissant son champ d'action géographique à l'ensemble du pays ; d) tenant pleinement compte des questions transversales que constituent la problématique hommes-femmes et le suivi de la situation en matière de droits de l'homme, en en rendant compte et les analysant.

49. Placé sous l'autorité directe du Représentant spécial du Secrétaire général, le chef de la police supervisera les activités du personnel de police, composé de 295 policiers des Nations Unies et 980 membres d'unités de police constituées, et réparties en trois piliers : opérations, renforcement des capacités et appui.

50. La dotation en effectifs prévue pour le Bureau du chef de la police comprend le chef de la police (D-2), un chef adjoint de la police (D-1), un policier des Nations

Unies/chef de cabinet (P-4), un assistant spécial/spécialiste des questions politiques (P-4), un logisticien (P-4), un assistant administratif (Service mobile) et un chauffeur (agents des services généraux recruté sur le plan national). Sous la direction du chef de la police, le chef adjoint de la police, le policier des Nations Unies/chef de cabinet et l'assistant spécial/spécialiste des questions politiques appuieront les fonctions de commandement et de contrôle, qui comprennent le suivi et l'analyse de la situation en matière de sécurité ainsi que l'établissement de rapports sur les activités de la Police des Nations Unies. En outre, ils assureront la gestion au quotidien du personnel de police et contrôleront le professionnalisme de tous les agents en tenue. Les titulaires contribueront à mettre en place des mécanismes de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les autres parties prenantes afin que toutes les tâches confiées à la Mission soient correctement exécutées. Le logisticien (P-4) sera détaché auprès de la Division de l'appui à la mission pour assurer des fonctions d'appui dans le domaine de la logistique et des prestations de services à la Police des Nations Unies et aux unités de police constituées.

### **Groupe des activités de la police**

51. Le Groupe des activités de la police sera chargé de la coordination des actions que la Police des Nations Unies entreprendra pour répondre à des besoins opérationnels de police, notamment de la coordination du déploiement et des activités des unités de police constituées ainsi que du personnel chargé du mentorat des cadres supérieurs de la Police nationale d'Haïti au niveau des départements. En étroite collaboration avec le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Groupe coordonnera également l'appui logistique aux policiers des Nations Unies et aux membres des unités de police constituées.

52. La dotation en effectifs proposée pour le Groupe des activités de la police comprend un policier des Nations Unies/Directeur des opérations (P-4) et huit assistants multilingues sur le terrain (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

### **Section du renforcement des capacités**

53. Les membres de la Section du renforcement des capacités, en coordination avec les policiers des Nations Unies, fourniront des conseils techniques à leurs homologues de la Police nationale d'Haïti et contribueront à l'exécution du plan stratégique de développement pour 2017-2021 de cette dernière, sur un laps de temps prévu de deux ans. La Section renforcera les capacités institutionnelles de la Police nationale d'Haïti et ses mécanismes de contrôle interne, également en assurant la formation des cadres moyens et supérieurs de la police nationale dans les domaines du budget et des finances, de la logistique, des communications et des mécanismes d'application du principe de responsabilité. Elle appuiera également les procédures de recrutement en vérifiant les antécédents de toutes les personnes qui veulent entrer dans la police.

54. La dotation en effectifs proposée pour la Section du renforcement des capacités comprend un conseiller pour les questions de police des Nations Unies hors classe/conseiller pour les questions de réforme hors classe (P-5), un spécialiste des finances et du budget (P-4), deux ingénieurs (1 P-4 et 1 P-3), un spécialiste de la planification de la Police des Nations Unies (P-3), un spécialiste de la réforme de la Police des Nations Unies (P-3), deux spécialistes des systèmes informatiques (P-3), un logisticien (P-3), un fonctionnaire des transports (P-3), un spécialiste de la gestion de l'information (P-3), un fonctionnaire chargé de la gestion des installations (P-3), un spécialiste des télécommunications (P-3), un spécialiste des

ressources humaines (P-3) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Composante 2 : affaires politiques et état de droit**

55. L'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies en Haïti a mis en lumière la nécessité d'instaurer des liens étroits entre les stratégies politiques de la Mission et ses activités dans le domaine de la réforme de l'état de droit, lesquelles appuient en retour son approche fondée sur l'état de droit des dynamiques nationales et locales. La MINUJUSTH usera de ses bons offices et mènera des campagnes de sensibilisation auprès des organes exécutifs et législatifs de l'État pour faire avancer la réforme de l'état de droit et promouvoir l'adoption de lois fondamentales respectueuses des droits de l'homme. Elle nouera également un dialogue actif avec un large éventail de parties prenantes nationales et internationales : pouvoirs publics, société civile (associations de femmes et de jeunes notamment) et secteur privé. Cette collaboration s'étendra aux neuf départements extérieurs à Port-au-Prince grâce au déploiement d'équipes mobiles multidisciplinaires composées de spécialistes des questions politiques, de la justice, des affaires pénitentiaires, des droits de l'homme et de la lutte contre la violence de proximité. En partenariat avec des spécialistes des questions politiques et des spécialistes des questions d'état de droit, le Groupe de la lutte contre la violence de proximité fondera son programme sur une approche participative et mettra en œuvre des projets propres à consolider l'état de droit au moyen d'initiatives destinées à offrir aux groupes marginalisés un accès à l'aide juridictionnelle. En parallèle, les équipes mobiles recenseront et exécuteront des projets à effet rapide visant à moderniser les infrastructures de la police et de la justice locales et à les équiper.

56. Les activités entreprises au titre de la composante affaires politiques et état de droit ont pour finalité d'appuyer et de renforcer les mécanismes garantissant l'indépendance, la responsabilité et le contrôle du secteur de la justice, notamment le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'Unité de contrôle judiciaire du Ministère de la justice et de la sécurité publique. Avec l'aide de la MINUJUSTH, ces entités pourront s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions principales, à savoir formuler des avis sur la nomination des juges et des procureurs et sur la prolongation de leurs mandats, et sanctionner les magistrats en cas d'incompétence, de manquement ou de violations des droits de l'homme.

57. La MINUJUSTH contribuera également à promouvoir l'aboutissement des grandes réformes législatives, en particulier celles qui portent sur : a) les dispositions régissant le fonctionnement de la justice pénale (Code pénal et Code de procédure pénale, loi sur l'assistance légale et loi sur l'administration pénitentiaire) ; b) le renforcement du fonctionnement des institutions (examen du cadre juridique des opérations électorales) ; c) la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste (projet de loi sur l'égalité des sexes et loi sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes). Dans le souci d'améliorer le concept de juridiction modèle, la MINUJUSTH mènera des activités de renforcement des capacités et d'appui consultatif pour favoriser le bon fonctionnement de la police, de la défense pénale et des institutions judiciaires et pénitentiaires dans une juridiction donnée, l'accent étant mis sur le renforcement de l'appropriation nationale haïtienne. Les résultats positifs obtenus dans cette juridiction devraient conduire à des améliorations dans d'autres juridictions du pays.

58. Dans le domaine pénitentiaire, l'action de la Mission consiste principalement à appuyer l'administration pénitentiaire en favorisant l'adoption de la loi pénitentiaire et la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021, qui prévoit notamment l'octroi par la

Direction, à 9 des 19 prisons haïtiennes, d'une certification attestant qu'elles peuvent fonctionner sans l'aide à plein temps d'acteurs externes. À la faveur d'activités de mentorat et du transfert de compétences aux hauts fonctionnaires de la Direction, les spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUJUSTH, accompagnés d'agents mis à disposition par le Gouvernement, apporteront une aide axée sur le développement organisationnel, la sûreté des prisons, l'amélioration des conditions de détention, l'administration et la gestion tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que le renforcement de l'autonomie budgétaire de la Direction. La MINUJUSTH aidera également la Direction à élaborer et à mettre en place un plan de recrutement et de formation dans la perspective du renforcement des effectifs. Par ailleurs, dans le cadre des efforts engagés pour combattre la violence de proximité et ainsi consolider l'état de droit, la Mission favorisera la réadaptation et la réinsertion des détenus et anciens membres de bandes organisées. Elle s'efforcera également de réduire considérablement le nombre de suspects placés en détention provisoire pendant plus de deux ans, ainsi que le nombre de prévenus n'ayant toujours pas été déférés devant un procureur ou un juge d'instruction après plus de six mois de détention.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

2.1 Amélioration de l'appropriation nationale par la poursuite du processus de renforcement des institutions fondé sur la consolidation de l'état de droit

2.1.1 Approbation par les organes exécutifs, législatifs et judiciaires de l'État d'un vaste plan national de priorités et de développement

2.1.2 Approbation d'un plan de transition pour la Mission avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, puis élaboration et adoption d'une stratégie de mise en œuvre

---

*Produits*

- Élaboration d'un programme politique thématique propice à l'exercice systématique des bons offices de la Mission auprès du Gouvernement et de la communauté internationale
- Dialogue hebdomadaire avec les autorités compétentes, les partis politiques, les représentants de la société civile (notamment d'associations de femmes) et les organismes et programmes des Nations Unies
- Communication quotidienne, au siège et aux hauts responsables de la Mission, de données d'analyse et d'informations relatives à un large éventail de questions politiques concernant Haïti, voire l'ensemble de la région, au besoin
- Élaboration et mise en place d'une vaste campagne de sensibilisation du public, d'activités de promotion et d'une stratégie de communication tenant compte des disparités entre les sexes, l'objectif étant d'associer les parties prenantes locales au processus de renforcement des institutions
- Exécution de 30 projets de sensibilisation et de médiation au niveau local, à l'appui des centres communautaires et visant à favoriser la coordination entre les autorités locales, les habitants, les autres acteurs nationaux et internationaux, et le programme de lutte contre la violence de proximité, de façon à définir les besoins et planifier les interventions
- Exécution de 9 projets à effet rapide visant à apporter des améliorations mineures aux infrastructures et à équiper les institutions judiciaires
- Tenue de 6 tables rondes et séminaires en partenariat avec les médias et la société civile, notamment avec des associations de femmes

- Organisation, avec le Gouvernement, de réunions mensuelles de sensibilisation et de coordination devant aboutir à la mise en place d'un comité de direction et de contrôle chargé d'harmoniser les interventions et les investissements dans le domaine de l'état de droit, l'objectif étant d'assister le Gouvernement dans l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit pleinement autonome
- Tenue de réunions de coordination bimensuelles avec le corps diplomatique et la communauté des donateurs dans le souci d'uniformiser la communication et de renforcer l'efficacité
- Communication régulière, aux hauts responsables de la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies, de données d'analyse relatives à la rationalisation des activités techniques et politiques, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales et l'appropriation par le pays des processus électoraux
- Exécution d'activités de bons offices et d'assistance technique aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan de développement dans le domaine de l'état de droit assorti d'indicateurs et d'une stratégie de transition
- Organisation de 6 campagnes de sensibilisation axées sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le cadre des activités de consolidation de l'état de droit
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de réunions de coordination rassemblant hauts responsables et spécialistes en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une stratégie de transition réaliste et compatible avec les priorités du Gouvernement haïtien
- Mise au point, avec la pleine participation du Gouvernement haïtien, d'une stratégie d'exécution de la transition pour la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Progression vers la promulgation et la mise en œuvre de lois fondamentales

2.2.1 Élaboration et présentation au Parlement de projets de loi (2017/18 : 4)

2.2.2 Adoption et promulgation de lois conformes aux normes et conventions internationales (2017/18 : 3)

*Produits*

- Prestation de bons offices dans le cadre de 12 réunions organisées avec les commissions parlementaires en vue de favoriser l'adoption et la promulgation de nouvelles lois
- Aide à la mise au point de campagnes d'information, de participation et de sensibilisation propres à accroître la visibilité des consultations préalables à l'élaboration des projets de loi et à y associer la société civile
- Instauration, dans le cadre de réunions hebdomadaires, d'un dialogue actif avec les institutions électORALES et législatives haïtiennes en vue de procéder à une révision éclairée du droit électoral
- Organisation et tenue, en collaboration avec des représentants des différents pouvoirs publics, de 6 réunions-débats thématiques consacrées en vue de garantir l'adéquation technique et la faisabilité des cadres législatifs en cours d'élaboration
- Exécution d'activités de bons offices et d'assistance technique en vue de moderniser le cadre législatif régissant le fonctionnement du Ministère de la justice et de la sécurité publique, des parquets et de la Direction de l'administration pénitentiaire
- Exercice de bons offices, fourniture d'une assistance technique et organisation de campagnes d'information à l'appui de la mise en œuvre du nouveau dispositif public d'assistance légale, des activités de l'Office de la protection du citoyen et de lois relatives à l'égalité hommes-femmes
- Fourniture d'une aide et prestation de bons offices aux fins de l'adoption, de la diffusion et de l'application du Code pénal et du Code de procédure pénale
- Fourniture d'avis d'experts sur les normes en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'élaboration de textes législatifs

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires et de leurs organes de contrôle, en particulier dans la juridiction modèle retenue

2.3.1 Élaboration et adoption des règles et procédures du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire

2.3.2 Élaboration, adoption et mise en œuvre des plans de développement stratégique de la Direction de l'inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et de l'Unité de contrôle judiciaire du Ministère de la justice et de la sécurité publique pour 2017-2019

2.3.3 Élaboration, adoption et mise en œuvre du plan d'action du Ministère de la justice et de la sécurité publique pour 2017-2018

2.3.4 Augmentation du nombre d'affaires jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince (2016/17 : 28 ; 2017/18 : 36)

2.3.5 Diminution du nombre de prévenus placés en détention provisoire depuis plus de 2 ans (2016/17 : 63 % de la population carcérale ; 2017/18 : 50,4 % de la population carcérale)

2.3.6 Diminution du nombre de prévenus n'ayant toujours pas été déférés devant un procureur ou un juge d'instruction après plus de 6 mois de détention (2016/17 : 59 % de la population carcérale ; 2017/18 : 47,2 % de la population carcérale)

*Produits*

- Exercice de bons offices aux fins du pourvoi des postes vacants à la Cour de cassation et dans les juridictions inférieures
- Organisation, à l'intention du Ministère de la justice et de la sécurité publique, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Police nationale d'Haïti et de la Direction de l'administration pénitentiaire, de 12 séances d'assistance technique consacrées à l'élaboration d'indicateurs clefs de performance du personnel
- Organisation de 12 séances d'assistance technique aux fins de l'élaboration du plan d'action du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du règlement intérieur du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire
- Organisation, à l'intention de la Direction de l'inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Ministère de la justice et de la sécurité publique, de 12 séances d'assistance technique, de sensibilisation et d'appui à l'élaboration d'un plan de développement stratégique
- Exécution d'activités de bons offices, d'assistance technique et d'appui dans le cadre de séances de travail mensuelles organisées dans les tribunaux, les postes de police et les prisons en vue de réduire le nombre de cas de détention provisoire prolongée ou de détention illicite
- Fourniture d'une assistance technique et d'une aide financière à 4 bureaux d'assistance légale de Port-au-Prince et des Cayes pour permettre aux groupes marginalisés de bénéficier d'une assistance légale
- Organisation, avec les bureaux d'assistance légale, de séances de coordination bihebdomadaires consacrées au suivi du traitement de dossiers en attente de jugement et à la libération de détenus
- Fourniture d'une aide technique aux principaux organes de contrôle judiciaire du système de justice pénale en vue de la révision et de l'actualisation de leurs cadres réglementaires

- Fourniture d'un appui technique en vue de renforcer le fonctionnement du greffe, des parquets, des cabinets d'instruction et du bureau du doyen du tribunal dans la juridiction modèle

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Amélioration de l'administration, de la gestion et des capacités opérationnelles de la Direction de l'administration pénitentiaire, y compris de la situation des prisons

2.4.1 Promulgation de la loi pénitentiaire et transformation de la Direction de l'administration pénitentiaire en Direction centrale de l'administration pénitentiaire

2.4.2 Approbation et mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021

2.4.3 Élaboration et application de la directive relative à la prise en compte de la problématique hommes-femmes et à la réinsertion sociale

2.4.4 Recrutement d'agents à la Direction de l'administration pénitentiaire, notamment de femmes, et formation de ces recrues à la gestion et à l'administration (2017/18 : 150)

2.4.5 Certification par la Direction de l'administration pénitentiaire de 9 prisons aptes à fonctionner sans aide extérieure

*Produits*

- Prestation de bons offices dans le cadre de 4 ateliers destinés à promouvoir la promulgation de la loi pénitentiaire, ainsi que de la loi organique sur la Police nationale d'Haïti, l'objectif étant de transformer la Direction de l'administration pénitentiaire en direction centrale de la police nationale, étape préalable à la séparation complète des deux entités
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques à la Direction générale et à la Direction centrale de l'administration de la Police nationale d'Haïti sur les coûts et la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021
- Fourniture d'un appui ciblé à la Direction de l'administration pénitentiaire pour la mise en œuvre de son plan de développement stratégique pour 2017-2021 dans les domaines suivants : développement organisationnel, sûreté des prisons, amélioration des conditions de détention, gestion des prisons tenant compte de la problématique hommes-femmes, administration et gestion, et réadaptation et réinsertion des détenus
- Fourniture d'un appui technique à la Police nationale d'Haïti et à la Direction de l'administration pénitentiaire aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de formation ciblée et adaptée aux besoins de la Direction
- Exécution, au siège, d'activités de mentorat et de formation d'agents de la Direction de l'administration pénitentiaire à la gestion et à l'administration, pour les mettre progressivement en mesure d'assurer leurs fonctions administratives et de gérer les ressources financières de la Direction de façon autonome
- Fourniture d'un appui à la Direction de l'administration pénitentiaire lors du déclenchement de la procédure de certification de 9 prisons haïtiennes aptes à fonctionner sans le suivi à plein temps de la MINUJUSTH ou d'autres acteurs internationaux
- Déploiement dans certaines prisons, en particulier dans 9 établissements candidats à la certification et notamment dans la juridiction modèle, de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUJUSTH chargés d'apporter un appui consultatif et technique concernant la gestion efficace des prisons, y compris les aspects touchant à la certification

- Coordination, avec des responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire et de la Police nationale d'Haïti, de 4 réunions de sensibilisation portant sur le développement, les politiques, les programmes et les services en matière d'administration pénitentiaire, pour faire en sorte que les intéressés fassent davantage preuve d'engagement, de prise en main des activités et de respect du principe de responsabilité
- Exécution de 4 programmes de réinsertion de détenus destinés à renforcer la cohésion sociale et à réduire le risque de violence de proximité
- Exécution de 9 projets à effet rapide visant à apporter des améliorations mineures aux infrastructures et à équiper les institutions pénitentiaires

*Produits proposés dans le cadre du programme commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire*

- Contribution à la mise en œuvre par la Direction de l'administration pénitentiaire de mesures de promotion de l'égalité des sexes et de renforcement des capacités en matière de gestion pénitentiaire tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Fourniture d'un appui financier et technique à la Direction de l'administration pénitentiaire pour la mise en service du Système d'identification automatisée par les empreintes digitales et du Système de gestion des détenus dans 6 des 9 prisons que la Direction a prévu de certifier dans le cadre du programme conjoint sur l'état de droit
- Coordination de 4 ateliers visant à relier, dans les établissements pénitentiaires, le système de gestion des données des tribunaux au Système d'identification automatisée par les empreintes digitales et au système de gestion de données du Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, et mise en place de mécanismes de partage des données dans le cadre du programme conjoint sur l'état de droit

*Facteurs externes*

Après des années de soutien de la communauté internationale aux institutions publiques garantes de l'état de droit, les principaux obstacles qui demeurent sont de nature tant politique que technique. Le succès de la MINUJUSTH dépendra de la disposition du Gouvernement à prendre les rênes du processus de renforcement à long terme des institutions, facilitant ainsi un retrait à terme de la Mission. En outre, il sera fondamental, pour opérer un désengagement en douceur et une transition sans heurt entre activités de maintien de la paix et activités de développement, que le Conseil de sécurité reste activement engagé dans le processus de renforcement des institutions en mettant davantage l'accent sur la promotion de l'état de droit en Haïti.

Tableau 3

**Ressources humaines : postes proposés pour 2017/18 au titre de la composante 2 (Affaires politiques et état de droit)**

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Personnel fourni par le Gouvernement									38
Personnel civil									
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)	–	1	2	–	1	4	2	–	6
Bureau du chef du Service des affaires politiques et de l'état de droit	–	1	–	–	–	1	2	–	3
Section de la coordination avec les acteurs politiques	–	–	2	–	–	2	2	–	4
Groupe de l'analyse politique et de la communication de l'information	–	–	2	1	–	3	–	–	3

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Section de la juridiction modèle	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Groupe de l'appui aux institutions	–	–	1	1	–	2	4	–	6
Section de l'administration pénitentiaire	–	–	2	1	–	3	4	–	7
Groupe des équipes mobiles	–	–	1	1	–	2	13	–	15
Groupe de la lutte contre la violence de proximité	–	–	1	1	1	3	7	–	10
<b>Total partiel</b>	–	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	–	<b>59</b>
<b>Total</b>	–	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	–	<b>97</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

59. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, également Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, aidera la Représentante spéciale du Secrétaire général à exécuter le mandat de la MINUJUSTH et à assurer la gestion des activités courantes de la Mission en mettant avant tout l'accent sur les droits de l'homme, les affaires politiques et l'état de droit. Il facilitera également la collaboration avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour Haïti, afin de coordonner étroitement les activités liées au choléra, notamment la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies.

60. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est chargé de veiller à ce que la Mission, l'équipe de pays pour l'action humanitaire – par l'entremise du Bureau de la coordination des affaires humanitaires – et l'équipe de pays des Nations Unies planifient et mettent en œuvre le mandat de la Mission de façon intégrée. Il constituera une plateforme pour la coordination et la planification intégrée avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes d'aide. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dirigera les opérations des Nations Unies, en particulier l'intégration et la coordination des activités de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que la transition, en temps voulu, d'un dispositif de maintien de la paix à une action axée sur le développement.

61. Le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) se compose des postes suivants : le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (D-2) ; un spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) ; un spécialiste des politiques et des meilleures pratiques (P-4) ; un assistant administratif (Service mobile) ; un coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national) ; un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Bureau de l'administrateur général chargé des questions politiques et Chef du Service des affaires politiques et de l'état de droit**

62. Sous la direction du Chef du Service des affaires politiques et de l'état de droit, la MINUJUSTH aidera le Gouvernement haïtien à renforcer ses institutions

judiciaires et pénitentiaires pour favoriser une appropriation nationale pleine et effective et préparer le transfert de la responsabilité de soutenir ces institutions aux principaux acteurs du développement. Le Service sera composé de trois sections (coordination avec les acteurs politiques, administration pénitentiaire et juridiction modèle) et de deux groupes (analyse politique et communication de l'information, et appui aux institutions). Chaque entité mettra du personnel à disposition, au besoin, pour assurer le déploiement régulier d'équipes de spécialistes des affaires politiques, de la justice, des questions pénitentiaires et des droits de l'homme dans les neuf départements extérieurs à Port-au-Prince.

63. Le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau du Chef du Service des affaires politiques et de l'état de droit est composé des postes suivants : un administrateur général chargé des questions politiques et Chef du Service des affaires politiques et de l'état de droit (D-1) ; un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) ; un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Section de la coordination avec les acteurs politiques**

64. Les bons offices, les activités de promotion et le mandat politique de la MINUJUSTH sont le fondement de l'action générale qu'elle mène dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme. Ainsi, la MINUJUSTH, par l'entremise de sa direction politique, usera de ses bons offices auprès des institutions exécutives et législatives de l'État pour maintenir l'élan politique nécessaire au progrès des réformes et à l'adoption de lois essentielles.

65. La Section de la coordination avec les acteurs politiques aidera les responsables de la Mission à établir et à maintenir le contact avec un large éventail de parties prenantes nationales et internationales (pouvoirs publics, société civile, secteur privé). Elle jouera auprès des responsables de la Mission un rôle consultatif essentiel en les conseillant par exemple sur les moyens d'élargir la participation des femmes au processus politique, de promulguer certains textes législatifs fondamentaux en suspens et de faire un usage judicieux et ciblé des bons offices pour favoriser l'exécution du mandat de la Mission aux niveaux national et régional. En outre, elle aidera la Représentante spéciale du Secrétaire général à promouvoir l'émergence de positions politiques communes au sein de la communauté internationale pour garantir la cohérence de l'action menée face à tout problème d'ordre politique susceptible de survenir.

66. Le tableau d'effectifs proposé pour la Section de la coordination avec les acteurs politiques comprend les postes suivants : un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) ; deux spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 AN) ; un spécialiste des questions politiques (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national).

### **Groupe de l'analyse politique et de la communication de l'information**

67. À l'appui du processus politique et en parallèle de l'action menée par la Section de la coordination avec les acteurs politiques, le Groupe de l'analyse politique et de la communication de l'information examinera un large éventail de questions politiques et fera part de ses constatations aux responsables de la Mission. Il élaborera régulièrement des rapports sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité et établira des comptes rendus à l'intention des responsables de la Mission et du Siège.

68. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe de l'analyse politique et de la communication de l'information se compose de trois spécialistes des questions politiques (2 P-4 et 1 P-3).

#### **Section de la juridiction modèle**

69. La Section de la juridiction modèle sera chargée d'apporter un appui consultatif ciblé aux acteurs d'une juridiction donnée et de renforcer leurs capacités dans le cadre de séances conjointes de travail et de suivi, ainsi que de réunions de coordination. Elle aidera les responsables de la juridiction en question à élaborer une stratégie juridique de hiérarchisation des dossiers sur la base de données d'analyse, l'objectif étant de traiter une masse critique de dossiers et de réduire ainsi le nombre de personnes placées en détention provisoire prolongée, notamment de personnes appartenant à des groupes vulnérables tels que les mineurs ou les femmes.

70. La Section coordonnera les activités de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire pour consolider l'action pénale dans la juridiction sélectionnée. La collecte de données, qui sera l'un des volets fondamentaux de son travail, lui permettra de suivre tous les cas de détention provisoire prolongée et de détention illicite. Elle procédera également à des visites dans les tribunaux, les parquets, les prisons et les postes de police pour examiner et suivre le stock des affaires pénales en instance.

71. Le tableau d'effectifs proposé pour la Section de la juridiction modèle est le suivant : un spécialiste hors classe des questions d'état de droit (P-5) ; trois spécialistes des questions d'état de droit (1 P-3 et 2 AN) ; un spécialiste des questions d'état de droit (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national).

#### **Groupe de l'appui aux institutions**

72. Le Groupe de l'appui aux institutions aidera le Gouvernement haïtien à développer une vision et à élaborer un plan et une stratégie d'ensemble pour la réforme du secteur de la justice. Dans un souci de complémentarité avec les activités de sensibilisation aux questions politiques menées par la Mission, il renforcera les capacités du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et de sa Direction de l'inspection judiciaire, ainsi que d'autres mécanismes de responsabilisation, notamment les procédures de vérification des antécédents et d'évaluation du personnel judiciaire. Il contribuera à renforcer aussi bien l'efficacité que l'appropriation nationale de la réforme du secteur de la justice en offrant appui et conseils techniques à des institutions clefs telles que la présidence, le Ministère de la justice et de la sécurité publique, les parquets, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et sa Direction de l'inspection judiciaire, ainsi que la Direction de l'administration pénitentiaire. En outre, il s'emploiera à relever les incohérences qui existent entre différents instruments juridiques en vue d'élaborer des amendements ou des nouveaux projets de loi en collaboration avec le Gouvernement.

73. Le Groupe apportera à la Direction de l'inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire l'assistance technique dont elle a besoin pour mettre en place les règles et procédures nécessaires au bon exercice de ses fonctions de contrôle des magistrats. La Mission aidera également la Direction à élaborer un système de suivi composé d'un tableau de bord assorti d'indicateurs clefs de performance propres à renforcer le contrôle et à favoriser la productivité des juges. Par ailleurs, le Groupe suivra et appuiera le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour l'aider à donner rapidement suite aux recommandations relatives à la nomination, à la prorogation des mandats et à la sanction des juges, et œuvrera au

renforcement des qualifications et de la formation de l'ensemble du personnel judiciaire.

74. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe de l'appui aux institutions est composé de quatre spécialistes des questions d'état de droit (1 P-4, 1 P-3 et 2 AN) et de deux spécialistes des questions d'état de droit (adjoints de 1<sup>re</sup> classe) (administrateurs recrutés sur le plan national).

### **Section de l'administration pénitentiaire**

75. La Section de l'administration pénitentiaire qu'il est proposé de créer épaulera la Direction de l'administration pénitentiaire dans les domaines de la gestion budgétaire, de l'administration et de la gestion des ressources humaines. Elle s'emploiera principalement à favoriser la promulgation de la loi pénitentiaire et la transformation de la Direction de l'administration pénitentiaire en direction centrale au sein de la Police nationale d'Haïti, étape préalable à la séparation complète des deux entités. Elle aidera la Direction à mettre en œuvre son plan de développement stratégique pour 2017-2021 en lui apportant un appui ciblé dans les domaines du développement organisationnel, de la sûreté des prisons, de l'amélioration des conditions de détention, de la gestion des prisons tenant compte de la problématique hommes-femmes, de l'administration et de la gestion, ainsi que de la réadaptation et de la réinsertion des détenus.

76. La Section collaborera étroitement avec la Police des Nations Unies pour aider la Police nationale d'Haïti et la Direction de l'administration pénitentiaire à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de recrutement et de formation ciblée et adaptée aux besoins de la Direction. Elle assurera également le transfert de ses compétences aux hauts fonctionnaires de la Direction. Elle regroupera des équipes multidisciplinaires composées de professionnels des questions pénitentiaires d'ordre général et des équipes composées de spécialistes de la sûreté des prisons, de la planification stratégique, de la formation, des services techniques, des questions de santé, des bases de données, des ressources humaines et des questions budgétaires et financières.

77. Le tableau d'effectifs proposé pour la Section de l'administration pénitentiaire se compose des postes suivants : un spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5) ; quatre spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-4, 1 P-3 et 2 AN) ; un spécialiste des questions pénitentiaires (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national) ; un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, la Section sera assistée de 38 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement.

### **Groupe des équipes mobiles**

78. Au titre des composantes droits de l'homme et affaires politiques et état de droit, le Groupe des équipes mobiles qu'il est proposé de créer coordonnera et facilitera le déploiement régulier, dans les neuf départements extérieurs à Port-au-Prince, d'équipes multidisciplinaires composées de spécialistes issus des Sections des affaires politiques, de la justice, de l'administration pénitentiaire et des droits de l'homme. Cette approche multidisciplinaire sera le gage d'une solide cohérence des différents volets de l'appui et permettra ainsi de maximiser les synergies et d'adopter une vision commune de sorte que la Mission ne soit pas freinée dans l'exécution de son mandat par une trop forte concentration de son personnel dans la capitale.

79. Les équipes mobiles exécuteront des tâches de contrôle et d'alerte rapide et mèneront des activités de sensibilisation aux questions politiques auprès de groupes

de population et de décideurs politiques clefs aux niveaux local et régional. Elles établiront et entretiendront le contact avec les administrations locales, les partis politiques, la société civile, les organisations communautaires, la Police nationale d'Haïti et la Direction de l'administration pénitentiaire. À cette fin et en coordination avec d'autres groupes issus du Service des affaires politiques et de l'état de droit, ainsi qu'avec le Service des droits de l'homme, le Groupe des équipes mobiles recensera et exécutera des projets à effet rapide visant à moderniser les infrastructures et le matériel des installations policières, judiciaires et pénitentiaires locales. Les équipes mobiles travailleront également en étroite collaboration avec le Groupe de la lutte contre la violence de proximité pour recenser les lieux où la mise en place de programmes ciblés et adaptés pourrait avoir un effet particulièrement positif sur la stabilité politique en Haïti.

80. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe des équipes mobiles comprend les postes suivants : huit spécialistes des questions politiques (1 P-4, 1 P-3 et 6 AN) ; quatre spécialistes des questions politiques (adjoints de 1<sup>re</sup> classe) (administrateurs recrutés sur le plan national) ; deux spécialistes des questions politiques (adjoints de 2<sup>e</sup> classe) (administrateurs recrutés sur le plan national) ; un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les administrateurs recrutés sur le plan national, qui ont l'avantage de connaître la langue et la culture locales, établiront et entretiendront des relations durables avec les interlocuteurs clefs de chaque département et disposeront par ailleurs de connaissances de la gestion des programmes.

#### **Groupe de la lutte contre la violence de proximité**

81. Placé au cœur de la nouvelle méthode de promotion de l'état de droit adoptée par la Mission, le Groupe de la lutte contre la violence de proximité qu'il est proposé de créer consolidera les programmes centraux de lutte contre la violence de proximité, intensifiera les activités relatives à l'état de droit et élargira l'appui aux droits de l'homme et à la réalisation des objectifs politiques. Il formera le personnel de la Mission à sa méthode participative et coopérative de promotion de l'état de droit et lui présentera régulièrement des comptes rendus, facilitant ainsi l'élaboration de projets transversaux axés sur les questions politiques et les droits de l'homme, thèmes qui ne sont généralement pas pris en considération dans les programmes de lutte contre la violence de proximité. Dans le cadre de missions conjointes, le Groupe se rendra sur les sites d'implantation de plusieurs projets et ira au contact des communautés pour recenser d'éventuels nouveaux bénéficiaires et de nouvelles initiatives. Sur la base des rapports réguliers que lui soumettront les équipes mobiles, il se concentrera sur l'élaboration de propositions et l'évaluation de projets.

82. Le Groupe sera chargé de la conception et de l'exécution de programmes de lutte contre la violence de proximité, et collaborera à cette fin avec les pouvoirs publics, l'équipe de pays des Nations Unies, d'autres composantes de la Mission et les partenaires de réalisation pour réviser et étoffer les propositions de sorte que la conception du projet repose sur une approche participative. Il aura également pour responsabilité d'élaborer un cadre de suivi et d'évaluation auquel les autres composantes de la Mission contribueront activement. Il évaluera l'adéquation et les capacités des partenaires, entretiendra le dialogue, au besoin, avec les ministères d'exécution et les municipalités, procédera à des visites sur le terrain, lancera ou ajustera des propositions de projet, et établira et contrôlera les documents importants relatifs aux projets (propositions, rapports et mémorandums d'accord, etc.).

83. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe de la lutte contre la violence de proximité se compose des postes suivants : quatre spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-4, 1 P-3 et 2 AN) ; quatre spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoints de 1<sup>re</sup> classe) (administrateurs recrutés sur le plan national) ; un assistant (budget et finances) (Service mobile) ; un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Composante 3 : droits de l'homme**

84. La composante droits de l'homme entreprendra des activités dans trois domaines : l'amélioration de l'application des mécanismes de défense des droits de l'homme par l'État ; le renforcement des capacités de l'Office de la protection du citoyen ; le renforcement de la capacité des organisations de la société civile de promouvoir et protéger les droits de l'homme en Haïti. La composante articulera ses interventions autour de deux grands objectifs stratégiques : le renforcement de la responsabilité des institutions compétentes et de leur respect des droits de l'homme ; l'amélioration du professionnalisme et de l'efficacité de ces institutions.

85. La collaboration des autorités haïtiennes avec les mécanismes de défense des droits de l'homme est essentielle, et une priorité importante de cette composante sera d'aider le Gouvernement haïtien, par une action auprès de responsables politiques, à rassembler les recommandations formulées par les organes et mécanismes chargés des droits de l'homme et à adopter un plan d'action en vue de leur application. Au terme du mandat de la Mission, l'Office de la protection du citoyen sera la principale autorité chargée de surveiller, de manière indépendante, les violations des droits de l'homme et de veiller à ce que leurs auteurs répondent de leurs actes. Au cours des deux prochaines années, la MINUJUSTH aidera l'Office de la protection du citoyen à asseoir sa position d'institution de surveillance chargée de suivre de près le respect de la Constitution.

86. Dans le cadre de la transition attendue, la MINUJUSTH adoptera une stratégie de transfert progressif des fonctions de défense des droits de l'homme aux institutions nationales et locales. La Mission fournira une assistance et un appui techniques à l'Office de la protection du citoyen et travaillera en étroite collaboration avec lui pour en renforcer les capacités. Elle apportera également une assistance et un appui techniques aux organisations de la société civile engagées dans la défense des droits de l'homme. Le Service des droits de l'homme assurera le suivi, les enquêtes, les analyses et les rapports s'agissant de la situation des droits de l'homme en Haïti, notamment en mettant en évidence les caractéristiques et les tendances des violations, et conseillera les autorités sur les stratégies et mesures à adopter pour lutter contre l'impunité pour les violations passées et présentes. De ce fait, des membres du personnel du Service des droits de l'homme intégreront les équipes mobiles de la Mission pour assurer un suivi conjoint, en cas de besoin. La Mission s'attachera à trouver les meilleurs moyens de renforcer l'action en faveur des droits de l'homme en intensifiant la lutte contre la violence au sein de la collectivité, notamment par des formations et un appui logistique et technique aux organisations de surveillance des droits de l'homme.

87. Les efforts entrepris par la Mission, conjugués à ceux d'autres acteurs, devraient permettre de mieux promouvoir et protéger les droits de l'homme en Haïti et de renforcer le respect des instruments relatifs aux droits de l'homme et la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Renforcement du respect des instruments relatifs aux droits de l'homme et de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies

3.1.1 Adoption par le Gouvernement haïtien d'un plan d'action en vue de l'application des recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

3.1.2 Suite favorable donnée par le Gouvernement haïtien aux demandes de visite des titulaires de mandat relevant des procédures spéciales relatives aux droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (2015/16 : 2 ; 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1).

3.1.3 Maintien au minimum du nombre de rapports que le Gouvernement haïtien n'a pas présentés en temps voulu aux mécanismes et organes de défense des droits de l'homme sur les mesures prises pour s'acquitter de ses obligations au regard des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1)

3.1.4 Désignation par le pouvoir exécutif d'un interlocuteur de haut niveau chargé de coordonner l'action menée dans le domaine des droits de l'homme et de convoquer le Comité interministériel sur les droits de l'homme (2017/18 : 1)

*Produits*

- Action de la Mission en faveur de la désignation d'un interlocuteur de haut niveau au sein du pouvoir exécutif, chargé de coordonner l'action menée dans le domaine des droits de l'homme et de convoquer le Comité interministériel sur les droits de l'homme
- Organisation de réunions mensuelles avec le Comité interministériel sur les droits de l'homme et engagement d'au moins 3 initiatives par les hauts responsables de la Mission auprès des représentants du pouvoir exécutif du Gouvernement haïtien en vue de promouvoir la collaboration du Gouvernement avec les mécanismes d'établissement de rapports sur les droits de l'homme
- Fourniture d'un appui au Comité interministériel sur les droits de l'homme au moyen de réunions mensuelles et de conseils techniques

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Renforcement des capacités de l'institution nationale de défense des droits de l'homme, l'Office de la protection du citoyen, pour lui permettre de fonctionner comme un mécanisme indépendant et fiable de contrôle du respect des droits de l'homme

3.2.1 L'Office de la protection du citoyen a la capacité structurelle de fonctionner avec indépendance, sous la direction du Protecteur du citoyen, du Protecteur du citoyen adjoint et d'un directeur général, et dispose d'un financement public stable et prévisible inscrit au budget de l'État (2016/17 : 3 cadres supérieurs nommés et en fonction ; 2017/18 : 3 cadres supérieurs nommés et en fonction)

3.2.2 L'Office de la protection du citoyen publie un rapport sur ses activités et réalisations (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

3.2.3 L'Office de la protection du citoyen donne des avis juridiques aux organes législatifs et exécutifs sur les projets de loi et autres questions ayant une incidence sur l'exercice des droits de l'homme (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

3.2.4 L'Office de la protection du citoyen communique aux organismes de contrôle de la police et de la justice ses rapports d'enquête sur les violations des droits de l'homme reprochées à des policiers ou des magistrats (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

3.2.5 L'Office de la protection du citoyen entreprend, de concert avec des organisations de la société civile, au moins 1 initiative de sensibilisation et de mobilisation contre l'impunité pour les plus graves violations des droits de l'homme commises dans le passé (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

---

*Produits*

- Exécution d'activités de bons offices en faveur de l'indépendance structurelle de l'Office de la protection du citoyen, de l'allocation d'un budget stable et prévisible et de la désignation de son personnel d'encadrement, par au moins 3 initiatives de sensibilisation et de mobilisation menées par de hauts responsables de la Mission auprès de représentants du pouvoir exécutif haïtien
- Fourniture d'une assistance à l'Office de la protection du citoyen pour l'aider à produire et publier au moins 1 rapport public sur ses activités et réalisations, au moyen de réunions hebdomadaires avec l'équipe de l'Office chargée de l'établissement des rapports et de 2 séances de formation
- Fourniture d'une assistance à l'Office de la protection du citoyen pour l'aider à produire au moins 1 avis juridique sur des projets de loi et autres questions ayant des incidences sur l'exercice des droits de l'homme, au moyen de réunions hebdomadaires avec les conseillers juridiques de l'Office et de 2 séances de formation
- Réalisation d'au moins 1 enquête sur les droits de l'homme conjointement avec l'Office de la protection du citoyen
- Contrôle hebdomadaire conjoint des faits de corruption signalés et de leurs conséquences pour les droits de l'homme
- Contrôle hebdomadaire conjoint de la constitution des forces armées et de ses conséquences pour les droits de l'homme
- Contrôle hebdomadaire conjoint des commissariats de police et des prisons
- Exécution de 3 projets à effet rapide visant à apporter des améliorations mineures aux infrastructures et à équiper les institutions de défense des droits de l'homme

*Produits proposés dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire*

- Appui au système de gestion des dossiers d'enquête sur les droits de l'homme, notamment par la fourniture de matériel informatique et l'organisation de formations

3.3 Renforcement des capacités des organisations de la société civile chargées de surveiller, de manière indépendante, les violations des droits de l'homme

3.3.1 Au moins 5 organisations de la société civile continuent de consolider leurs compétences pour établir des rapports parallèles à l'intention des mécanismes de défense des droits de l'homme, assistent aux sessions du Comité et sont à même de collaborer avec les mécanismes de défense des droits de l'homme (2016/17 : 5 ; 2017/18 : 5)

3.2.2 La procédure judiciaire reprend pour une des plus graves violations des droits de l'homme commises dans le passé, grâce à des actions conjointes de sensibilisation et de mobilisation menées par des organisations de la société civile auprès des autorités de l'État en matière de lutte contre l'impunité (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

3.3.3 Les autorités de l'État adoptent des mesures pour protéger les groupes vulnérables contre les discriminations, notamment celles touchant les enfants en situation d'esclavage domestique, les migrants, les femmes et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, grâce à des initiatives conjointes de sensibilisation et de mobilisation d'organisations de la société civile (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

#### Produits

- Fourniture d'une assistance technique par la facilitation de 3 possibilités de formation officielle à l'intention de 5 organisations de la société civile afin de renforcer leurs capacités en matière de sensibilisation et mobilisation et de présentation de rapports aux mécanismes de défense des droits de l'homme
- Mise en œuvre de 2 projets pilotes visant à soutenir des organisations locales de la société civile surveillant les violations des droits de l'homme
- Organisation et exécution conjointes d'au moins 1 atelier de formation à l'intention des organisations de la société civile, sur la surveillance, les enquêtes et l'établissement de rapports
- Contrôle mensuel conjoint, avec 1 organisation de la société civile, de la réponse apportée par la police et la justice aux cas de maltraitance de mineurs, y compris les cas d'enfants placés en esclavage domestique
- Contrôle mensuel conjoint, avec 1 organisation de la société civile, de la réponse apportée par les autorités nationales aux accusations de discrimination à l'encontre de groupes vulnérables, notamment les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués
- Contrôle mensuel conjoint, avec des organisations de femmes, de la réponse apportée par les autorités nationales aux violences faites aux femmes
- Contrôle mensuel conjoint de la situation des Haïtiens et des personnes d'origine haïtienne en République dominicaine menacées d'expulsion et de celles qui ont été expulsées ou qui sont rentrées en Haïti
- Contrôle conjoint, avec des organisations de la société civile, de la réponse apportée par l'État aux plus graves violations des droits de l'homme commises dans le passé chaque année
- Organisation conjointe, avec des organisations de la société civile, de la célébration de 5 journées internationales des droits de l'homme : Journée internationale de la femme (8 mars), Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin), Journée internationale des personnes âgées (1<sup>er</sup> octobre), Journée mondiale de l'enfance (20 novembre), Journée des droits de l'homme (10 décembre)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Renforcement du respect des normes internationales en matière de droits de l'homme par la Police nationale d'Haïti

3.4.1 Collecte de données sur le nombre de suspects placés en garde à vue pendant plus de 48 heures dans des cellules de la police et diminution de 25 % de la part de ces suspects dans le nombre total des détenus

3.4.2 Diminution de la part des personnes arrêtées illégalement ou arbitrairement dans le nombre total des personnes arrêtées (2016/17 : 80 % ; 2017/18 : 60 %)

*Produits*

- Suivi de la situation et collecte de données sur le nombre et la proportion des personnes placées en garde à vue pendant plus de 48 heures
- Suivi de la situation et collecte de données sur le nombre et la proportion de personnes arrêtées illégalement ou arbitrairement par la Police nationale d'Haïti
- Action auprès de la Police nationale d'Haïti en vue de la libération des personnes arrêtées illégalement ou arbitrairement et des personnes retenues en garde à vue
- Fourniture d'un appui à l'Académie nationale de police pour l'aider à dispenser des formations spécialisées sur les droits de l'homme, axées en particulier sur l'emploi de la force ou des armes et sur les arrestations

*Facteurs externes*

Le Gouvernement poursuit sa collaboration avec les mécanismes de défense des droits de l'homme et continue d'appuyer les travaux du Comité interministériel sur les droits de l'homme.

L'institution nationale de défense des droits de l'homme et les organisations de la société civile continuent de s'engager à surveiller et analyser la situation des droits de l'homme et à communiquer des rapports sur la question, de coopérer en prenant des mesures à l'encontre des policiers et agents publics soupçonnés de violations des droits de l'homme, et de conseiller le Parlement sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Les donateurs continuent d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles. L'équipe de pays des Nations Unies renforce l'appui qu'elle apporte au Gouvernement et au Parlement pour les aider dans la mise en œuvre des priorités en matière de droits de l'homme.

Tableau 4

**Ressources humaines : postes proposés pour 2017-2018 au titre de la composante 3 (Droits de l'homme)**

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Personnel civil									
Service des droits de l'homme	–	1	4	4	–	9	9	3	21

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

**Service des droits de l'homme**

88. La promotion et la protection des droits de l'homme en Haïti est l'un des objectifs fondamentaux de la Mission. Le Service des droits de l'homme aidera le Gouvernement haïtien à s'acquitter des obligations que lui impose le droit

international des droits de l'homme, et à prévenir et combattre les violations des droits de l'homme, l'objectif étant d'établir les responsabilités, y compris pour les violations passées. Le Service assurera le suivi, les enquêtes, les analyses et les rapports s'agissant de la situation des droits de l'homme en Haïti, notamment en mettant en évidence les caractéristiques et les tendances des violations, et conseillera les autorités sur les stratégies et mesures à prendre pour lutter contre l'impunité pour les violations passées et présentes. S'il conserve son indépendance sur le plan de la planification et de l'exécution des fonctions de surveillance, le Service se joindra aux équipes mobiles de la Mission pour assurer un suivi conjoint, en cas de besoin.

89. Le Service des droits de l'homme aidera le Gouvernement haïtien, l'institution nationale de défense des droits de l'homme et la société civile à renforcer le système de protection des droits de l'homme et de sanction des auteurs de violations dans le pays, notamment en facilitant leurs relations avec les organismes des Nations Unies et les mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme et en les appuyant dans la mise en œuvre de leurs recommandations.

90. Le Service des droits de l'homme aidera la Mission à conseiller et à renforcer la Police nationale haïtienne et autres forces nationales de sécurité en matière de respect des droits de l'homme et d'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité nationales.

91. Le Service des droits de l'homme travaillera de façon intégrée avec les autres composantes de la Mission, notamment les composantes politique et état de droit et sécurité et stabilité, ainsi qu'avec les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres acteurs nationaux et internationaux, y compris dans le cadre d'activités de programme s'il y a lieu. Afin de pouvoir exécuter son mandat de façon ciblée, le Service comprendra trois groupes : le Groupe de l'analyse et de l'établissement de rapports, le Groupe de la responsabilité et du renforcement des capacités et le Groupe de la surveillance et des enquêtes.

92. Le tableau d'effectifs proposé pour le Service des droits de l'homme est composé des postes suivants : un administrateur général chargé des droits de l'homme (D-1) ; un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5), qui assumera également le rôle de défenseur des droits des victimes, conformément à la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie (A/71/818, A/71/818/Corr.1 et A/71/818/Add.1) ; 12 spécialistes des droits de l'homme (3 P-4, 4 P-3, 2 AN et 3 VNU) ; 2 spécialiste des droits de l'homme (adjoints de 1<sup>re</sup> classe) (administrateurs recrutés sur le plan national) ; 1 spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 2<sup>e</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national) ; 2 assistants aux droits de l'homme (agents des services généraux recrutés sur le plan national) ; 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) ; 1 assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national).

#### **Composante 4 : appui**

93. La composante appui fournira à la Mission des services efficaces et efficients en matière de logistique, d'administration et de sécurité afin de l'aider à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle apportera un appui à 980 membres d'unités de police constituées, à 295 membres de la Police des Nations Unies et à 38 agents de l'administration pénitentiaire, ainsi qu'à 160 agents recrutés sur le plan international, 185 agents recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations

Unies. Les services proposés comprendront toutes les formes d'appui, notamment la gestion du personnel, l'administration, la gestion des marchés, les services financiers et budgétaires, la conformité avec les normes environnementales, la sécurité aérienne, les achats, le soutien psychosocial, le bien-être du personnel, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux à usage d'habitation, les transports aériens et les transports de surface, l'informatique et les communications et les services médicaux. Ces services s'ajoutent aux services de sécurité qui sont assurés pour l'ensemble de la Mission. Pour améliorer la transparence, la comparabilité et la responsabilité de la bonne exécution de ces services, et conformément au cadre consolidé de budgétisation axée sur les résultats, un ensemble d'indicateurs de succès permettra de se faire une idée plus précise des problématiques relatives à l'appui qui sont importantes pour le succès des opérations.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

**4.1 Services d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables à la Mission**

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2017/18 :  $\geq 90$  %)

4.1.2 Pourcentage de postes soumis à recrutement international autorisés qui sont vacants au 30 juin 2018 (2017/18 : 10 %)

4.1.3 Pourcentage de femmes faisant partie du personnel civil recruté sur le plan international au 30 juin 2018 (2017/18 : 50 %)

4.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires aux recrutements par voie de liste de réserve, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2017/18 :  $\leq 48$ )

4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires aux recrutements par voie d'avis de vacance spécifique, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2017/18 :  $\leq 130$ )

4.1.6 Note globale sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2017/18 : 100 %)

4.1.7 Pourcentage des problèmes liés à l'informatique et aux communications résolus conformément aux objectifs fixés pour les degrés élevé, moyen et faible de gravité (2017/18 :  $\geq 85$  %)

4.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 100 %)

4.1.9 Note globale sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel établi par le Département de l'appui aux missions sur la base de 20 indicateurs de résultats (2017/18 : 1 800)

4.1.10 Pourcentage de membres d'unités de police constituées logés, au 30 juin, dans des locaux des Nations Unies répondant aux normes établies, conformément aux mémorandums d'accord (2017/18 : 100 %)

4.1.11 Respect des normes de l'ONU relatives aux rations en ce qui concerne l'approvisionnement, la qualité et la gestion des stocks (2017/18 :  $\geq 85$  %)

---

*Produits*

### **Amélioration des services**

- Application du plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie pour l'environnement du Département de l'appui aux missions
- Appui à l'exécution de la stratégie et du modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions

### **Services de transport aérien**

- Exploitation et entretien de 3 appareils (1 avion et 2 hélicoptères)
- Exécution de 990 heures de vol prévues au total pour l'ensemble des services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation, de recherche et sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Surveillance du respect des normes de sécurité aérienne pour 3 aéronefs et 103 aéroports (5 aérodromes et 98 sites d'atterrissage)

### **Services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports**

- Fourniture de services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports pour un budget de 93,2 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels pour la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

### **Services au personnel civil**

- Prestation de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 351 membres du personnel civil (160 agents recrutés sur le plan international, 185 agents recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en matière de traitement des demandes d'indemnités, droits à prestations et avantages sociaux, de recrutement, de gestion des postes, d'établissement du budget et de suivi du comportement professionnel, dans la limite des pouvoirs délégués
- Organisation de sessions de formation sur le théâtre à l'intention de 307 membres du personnel civil et appui à la formation hors mission de 87 membres du personnel civil
- Appui au traitement de 1 827 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et de 82 demandes de voyage à l'extérieur de la Mission à des fins autres que la formation, ainsi que de 64 demandes de voyage à des fins de formation, présentées par des membres du personnel civil

### **Services relatifs aux installations, aux infrastructures et au génie**

- Services d'entretien et de remise en état pour 28 sites
- Exploitation et entretien de 186 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, en plus des services d'électricité sous-traités à des prestataires publics locaux pour 2 sites

- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (9 puits/trous de forage et 8 stations de traitement et de purification de l'eau) et fourniture d'une assistance pour 7 installations d'unités de police constituées sur 7 sites répartis dans 5 départements, en complément des services assurés par 2 entrepreneurs locaux pour 2 sites et 1 prestataire gouvernemental pour 4 sites fournissant de l'eau non traitée et de l'eau potable
- Fourniture de services de gestion des déchets, notamment la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 28 sites
- Prestation de services de nettoyage, de jardinage, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie sur 28 sites

#### **Services de gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 3 653 931 litres de carburant (586 229 pour les opérations aériennes, 566 267 pour les transports terrestres et 2 501 435 pour les groupes électrogènes et autres installations) et des carburants et lubrifiants de 6 points de distribution et 2 installations de stockage

#### **Services relatifs à l'informatique et aux télécommunications**

- Mise à disposition et dépannage de 800 radios portatives, 239 radios mobiles pour véhicules et 10 stations de radio de la base
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant notamment 5 microterminaux VSAT, 23 centraux téléphoniques et 50 liaisons hertziennes
- Mise à disposition et dépannage de 850 appareils informatiques et 250 imprimantes pour un effectif moyen de 662 utilisateurs finals (personnel civil et en tenue), 7 unités de police constituées et d'autres services communs
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 46 réseaux locaux et 42 réseaux longue distance
- Analyse de données géoréférencées portant sur une superficie de 27 750 km<sup>2</sup>, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 29 cartes

#### **Services de santé**

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (1 centre de consultation ou dispensaire de niveau I), appui à des installations médicales appartenant aux contingents (7 centres de consultation de niveau I) sur 7 sites et gestion d'arrangements contractuels conclus avec 1 hôpital de niveau III
- Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 2 installations médicales (1 de niveau II et 1 de niveau III) sur 2 sites à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission

#### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour un montant estimatif de 6,9 millions de dollars en acquisitions de biens et de produits de base, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution d'un maximum de 12 000 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission
- Gestion, comptabilité et information financière pour les immobilisations corporelles, les stocks avec et sans valeur marchande, ainsi que pour le matériel en deçà d'un seuil déterminé, dans la limite des pouvoirs délégués

#### **Services au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 1 275 militaires et membres de la police (295 membres de la Police des Nations Unies, 980 membres d'unités de police constituées) et 38 membres du personnel pénitentiaire

- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et obligation de soutien logistique autonome pour 7 unités de police constituées sur 4 sites, et établissement de rapports correspondants
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 980 membres d'unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 1 275 policiers et 38 agents de l'administration pénitentiaire

#### Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

- Exploitation et entretien de 291 véhicules appartenant à l'ONU, soit 177 véhicules légers, 52 véhicules à usage spécial, 3 ambulances, 7 véhicules blindés et 52 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages
- Fourniture de services de transport et de navette pour les déplacements du personnel (agents recrutés sur les plans national et international) et des membres de la Police des Nations Unies sur l'ensemble du territoire de Port-au-Prince, notamment les services de navettes locales entre le domicile et le lieu de travail (personnel recruté sur le plan national) ainsi que les déplacements ordinaires entre les locaux des Nations Unies à Port-au-Prince et les prestataires locaux de soins médicaux, s'il y a lieu

Tableau 5

#### Ressources humaines : postes proposés pour 2017/18 au titre de la composante 4 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Personnel civil</b>									
Section de la sécurité	–	–	1	3	19	23	37	–	60
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Chef	–	1	1	3	1	6	3	–	9
Section de la gestion des opérations et des ressources									
Bureau du Chef	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Centre d'appui à la mission	–	–	1	1	3	5	3	–	8
Groupe des ressources humaines	–	–	1	1	3	5	7	–	12
Groupe technologie	–	–	1	–	10	11	9	–	20
Groupe des ressources financières et des résultats	–	–	1	1	4	6	6	–	12
<b>Total partiel (Section de la gestion des opérations et des ressources)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>–</b>	<b>54</b>
<b>Section de la gestion des prestations de services</b>									
Bureau du Chef	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Groupe des transports	–	–	–	1	2	3	4	–	7
Groupe du génie et de la gestion des installations	–	–	1	1	3	5	7	–	12
Groupe des transports aériens	–	–	1	–	2	3	4	–	7
Groupe des services médicaux	–	–	1	1	4	6	5	–	11
Groupe des approvisionnements essentiels	–	–	1	–	2	3	4	–	7
<b>Total partiel (Section de la gestion des prestations de services)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>46</b>

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Bureau du Chef	–	–	1	1	–	2	2	–	4
Groupe du contrôle des mouvements	–	–	1	–	1	2	6	–	8
Groupe de la gestion centralisée des stocks et de la distribution	–	–	–	1	3	4	6	–	10
Groupe des achats	–	–	1	–	1	2	3	–	5
Groupe de la gestion des acquisitions	–	–	–	1	2	3	2	–	5
Groupe de la gestion du matériel	–	–	–	1	–	1	3	–	4
<b>Total partiel (Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement)</b>	–	–	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	–	<b>36</b>
<b>Total</b>	–	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>60</b>	<b>92</b>	<b>113</b>	–	<b>205</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Section de la sécurité

94. La Section de la sécurité qu'il est proposé de créer sera chargée d'établir et de tenir à jour le système de gestion de la sécurité et les plans de sécurité de Nations Unies pour Haïti. À cette fin, elle se tiendra en rapport avec le Gouvernement haïtien et les autorités locales sur toutes les questions de sécurité et procédera à des évaluations des menaces et à des analyses des risques. Elle sera globalement chargée de gérer la sûreté et la sécurité du personnel et du matériel de la Mission en assurant des services d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en dirigeant le corps de gardes de sécurité et en délivrant les permis nécessaires pour entrer dans la zone de la Mission et y circuler. Elle sera également chargée de mettre en place les mesures d'atténuation nécessaires pour faire face aux menaces identifiées lors de l'évaluation des risques de sécurité, et de suivre leur application. À cet égard, le champ d'activité de la Section couvrira notamment la planification, les opérations, l'administration et l'appui, la sécurité des locaux, la formation, les enquêtes, la délivrance des cartes d'accès et les vérifications d'identité et la sécurité incendie.

95. La Section de la sécurité sera dirigée par un conseiller en chef pour la sécurité (P-5), qui sera secondé par un conseiller en chef adjoint pour la sécurité (P-4). Ces deux postes existent déjà et sont financés au moyen du budget des activités sur le terrain cofinancées du Département de la sûreté et de la sécurité.

96. Outre les deux postes inscrits au budget approuvé du Département de la sûreté et de la sécurité, le tableau d'effectifs proposé pour la Section de la sécurité comprend 1 chef adjoint de la Section de la sécurité (P-4), 3 administrateurs responsables de la coordination des mesures de sécurité (P-3), 15 agents de sécurité (Service mobile), 1 spécialiste de la sécurité incendie (Service mobile), 1 assistant administratif (Service mobile), 1 fonctionnaire chargé de la formation à la sécurité (Service mobile), 1 assistant aux enquêtes sur les atteintes à la sécurité (Service mobile), 31 assistants (sécurité sur le terrain) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 6 opérateurs radio (sécurité sur le terrain) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

### **Division de l'appui à la mission**

97. La Division de l'appui à la mission sera dirigée par le Chef de l'appui à la mission, qui relèvera directement du Représentant spécial du Secrétaire général. Elle assurera l'ensemble des services financiers, logistiques, techniques et administratifs requis pour faciliter l'exécution, dans les délais prescrits, du mandat de la Mission de manière efficace, efficiente et économique. Le Chef de l'appui à la mission sera chargé de veiller à ce que les services d'appui soient fournis dans les limites du budget et dans le respect des règles et règlements applicables de l'Organisation. Il sera secondé par les chefs de la Section de la gestion des opérations et des ressources, de la Section de la gestion des prestations de services et de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

98. Il est proposé d'intégrer au Bureau du Chef de l'appui à la mission un Groupe du respect de la réglementation environnementale, un Groupe de la sécurité aérienne et un Centre d'appui à la mission. Le Groupe de la réglementation environnementale proposé sera chargé de mettre en œuvre le plan d'action pour l'environnement de la Mission dans le respect des politiques des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets. Il effectuera des évaluations environnementales, fournira des conseils techniques, assurera des formations initiales aux questions d'écologie et mènera des enquêtes sur les cas de pollution et de contamination, sur les risques pour la santé et sur d'autres problèmes environnementaux. Il assurera la liaison avec les autorités locales et les organismes des Nations Unies compétents présents dans le pays au sujet des questions environnementales. Le Groupe de la sécurité aérienne qu'il est proposé de créer sera chargé d'élaborer et de gérer le programme de sécurité aérienne de la Mission dans le respect des politiques en matière de sécurité aérienne du Département de l'appui aux missions. Il sera chargé de gérer les interventions d'urgence en cas d'accident aérien, d'enquêter sur tous les risques et accidents aériens et de se concerter avec l'Office national de l'aviation civile d'Haïti pour toutes les questions liées à la sécurité aérienne. Le Centre intégré de formation du personnel des missions sera chargé de fournir des conseils sur le renforcement des capacités, de gérer l'ensemble des formations de manière à répondre aux besoins opérationnels et stratégiques et de mettre au point des méthodes de formation innovantes et économiques.

99. Le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau du Chef de l'appui à la mission comprend le Chef de l'appui à la mission (D-1), un fonctionnaire d'administration (P-4), un spécialiste des questions d'environnement (P-3), un spécialiste de la sécurité aérienne (P-3), un spécialiste des questions d'environnement (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national), un fonctionnaire chargé de la formation (P-3) et trois assistants administratifs (1 SM, 2 GN).

### **Section de la gestion des opérations et des ressources**

100. La Section de la gestion des opérations et des ressources qu'il est proposé de créer offrira des services de gestion, de planification, de coordination et de contrôle de la qualité pour assurer la fourniture de tous les services d'appui dont elle est responsable. Le chef de la Section, qui relèvera du Chef de l'appui à la mission, sera chargé de superviser, gérer et diriger le Centre d'appui à la mission, le Groupe des ressources humaines, le Groupe Technologie et le Groupe des ressources financières et des résultats.

101. Le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources comprend le chef de section/fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Centre d'appui à la mission**

102. Le Centre d'appui à la mission qu'il est proposé de créer sera chargé de fournir des services de coordination et de planification intégrées pour l'ensemble des services d'appui logistique et technique offerts à toutes les composantes de la Mission. Il planifiera, coordonnera et fournira l'appui logistique à tous les membres de la police des Nations unies et des unités de police constituées, ainsi qu'aux opérations civiles, selon que de besoin, Le Centre comprendra des inspecteurs du matériel appartenant aux contingents, qui seront chargés d'établir les rapports périodiques d'inspection du matériel et feront partie du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord. Le Centre dirigera la coordination du retrait progressif des membres du personnel en tenue, ainsi que la mise en œuvre du plan de la Mission concernant la clôture des camps des unités de police constituées.

103. Le tableau d'effectifs proposé pour le Centre d'appui à la Mission comprend le Chef du Groupe de la logistique (P-4), un logisticien (P-3), un administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (agent du Service mobile), trois assistants (soutien logistique) (1 SM, 2 GN), un assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Groupe des ressources humaines**

104. Le Groupe des ressources humaines qu'il est proposé de créer sera placé sous la conduite du Chef du Groupe. Il fournira des services de gestion des ressources humaines au personnel civil de la Mission. Il sera notamment chargé de l'administration des prestations et avantages du personnel, du recrutement, de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et des enquêtes sur les traitements menées en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il fournira des conseils sur les politiques en matière de ressources humaines, notamment celles ayant trait à la gestion de la performance, au perfectionnement du personnel et à sa mobilité. Il sera chargé de gérer les voyages et les visas, d'administrer les congés du personnel civil et en tenue et de fournir des services à tous les membres du personnel des Nations Unies, y compris aux membres de la Police des Nations Unies et au personnel fourni par les gouvernements.

105. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe des ressources humaines comprend le Chef du Groupe des ressources humaines (P-4), deux spécialistes des ressources humaines (1 P-3, 1 SM) et neuf assistants chargés des ressources humaines (2 SM, 7 GN).

### **Groupe Technologie**

106. Le Groupe Technologie qu'il est proposé de créer sera dirigé par le Chef du groupe de l'informatique et des télécommunications. Il sera chargé de fournir des services de données, d'audioconférence et de visioconférence continus et dédoublés au personnel de la Mission sur tous les sites à Port-au-Prince et dans le reste du pays. Il assurera le fonctionnement, l'entretien et la réparation des infrastructures informatiques et de communication, à savoir les réseaux radio satellitaires, à faisceau hertzien, à fréquence décimétrique et décimétrique et de radiotéléphonie. L'équipe technique se rendra dans les locaux partagés de la Police des Nations Unies afin d'effectuer des opérations de maintenance ou des réparations selon que de besoin.

107. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe Technologie comprend le Chef du Groupe de l'informatique et des télécommunications (P-4), le Chef du Groupe

des télécommunications (agent du Service mobile), un spécialiste des systèmes informatiques (adjoind de 2<sup>e</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national), cinq assistants aux systèmes d'information (3 SM, 2 GN), sept assistants aux télécommunications (2 SM, 5 GN), quatre techniciens en télécommunications (agents du Service mobile) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Groupe des ressources financières et des résultats**

108. Le Groupe des ressources financières et des résultats qu'il est proposé de créer sera dirigé par le Chef du Groupe des finances et du budget. Il fournira toute une gamme de services de gestion des activités financières et budgétaires de la Mission. Il développera et opérera des systèmes financiers destinés aux opérations dynamiques sur le terrain, et veillera au respect du règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Il conseillera le Chef de l'appui à la mission et les hauts responsables de la Mission par l'intermédiaire du Chef de la Section de la gestion des opérations et des ressources. Il assurera la liaison avec les directeurs de programme pour faciliter la gestion rationnelle des finances et du budget ainsi que la planification, l'analyse et le suivi des dépenses. Il aura pour mission d'apporter un appui stratégique et de fournir des services d'analyse décisionnelle, notamment en conseillant les composantes opérationnelles et la direction de la Mission sur les questions de financement et de gestion financière, sur l'exécution du budget et sur la gestion des risques conformément aux priorités de la Mission. Il dirigera l'élaboration du projet de budget de la Mission et assurera la coordination d'autres activités budgétaires, notamment l'établissement des indicateurs de résultats, ainsi que des activités de suivi et d'analyse menées en continu afin de veiller à ce que la Mission dispose des ressources nécessaires pour exécuter son mandat et respecter ses priorités. Il sera chargé d'établir le budget de la Mission, d'appliquer les politiques et procédures budgétaires du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, de surveiller l'utilisation des crédits approuvés et d'élaborer divers rapports financiers.

109. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe des ressources financières et des résultats comprend le Chef du Groupe des finances et du budget (P-4), trois spécialistes des finances et du budget (1 P-3, 2 SM), deux assistants principaux (budget et finances) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et quatre assistants (budget et finances) (1 SM, 3 GN).

110. Le déploiement d'Umoja, système intégré commun à toutes les missions, a permis à l'Organisation de centraliser le traitement des états de paie de tous les agents de terrain recrutés sur le plan national et agents en tenue au Centre de services régional d'Entebbe et au Bureau d'appui commun de Koweït. Dans le cadre du processus d'harmonisation de la préparation des états de paie pour tous les agents de terrain recrutés sur le plan national et agents en tenue, les services de paie pour le personnel de la Mission recruté sur le plan national et les agents en tenue seront fournis à titre provisoire par le Bureau d'appui commun de Koweït en attendant l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée du Secrétaire général. Bien que cette approche tire pleinement parti des économies d'échelle existantes, le Bureau d'appui commun de Koweït aura besoin de moyens supplémentaires pour pouvoir absorber cette charge de travail accrue ; il est donc proposé de baser au Koweït deux postes d'assistant (budget et finances) (1 SM, 1 GN).

### **Section de la gestion des prestations de services**

111. La Section de la gestion des prestations de services qu'il est proposé de créer sera dirigée par le Chef de la Section, qui relèvera directement du Chef de l'appui à la mission. Elle sera responsable des services de logistique essentiels de la Mission, notamment l'appui aux membres de la Police des Nations Unies basés dans des locaux partagés dans les 10 départements. Le chef de la Section supervisera également le Groupe des transports, le Groupe du génie et de la gestion des installations, le Groupe des transports aériens, le Groupe des services médicaux et le Groupe des approvisionnements essentiels.

112. Le tableau d'effectifs proposé pour le bureau du Chef de la Section comprend le Chef de la Section de la gestion des prestations de services (P-5) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Groupe des transports**

113. Le Groupe des transports qu'il est proposé de créer sera dirigé par un fonctionnaire des transports. Le Groupe sera chargé de gérer la flotte appartenant aux Nations Unies de manière à répondre aux besoins en matière de transport du personnel civil et en tenue. Il devra veiller à ce que la gestion de la flotte soit conforme aux politiques et procédures du Département de l'appui aux missions. Il aidera à organiser les voyages fréquents des équipes mobiles conjointes, qui auront à se rendre dans neuf départements à partir de Port-au-Prince.

114. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe des transports comprend un fonctionnaire des transports (P-3), deux assistants (transports) (1 SM, 1 GN), deux techniciens véhicules (1 SM, 1 GN), un opérateur de véhicules lourds (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Groupe du génie et de la gestion des installations**

115. Le Groupe du génie et de la gestion des installations qu'il est proposé de créer sera dirigé par le Chef du Groupe du génie. Le Groupe sera responsable des opérations de maintenance de toutes les installations et infrastructures de la Mission, notamment la remise en état, la construction et la maintenance préventive des camps et installations. Il supervisera la gestion des installations, notamment les services de nettoyage, de gardiennage et d'entretien des périmètres, qui seront fournis dans tous les camps et installations de la Mission dans le cadre de contrats conclus localement. Il fournira et gèrera un large éventail de services de génie et de maintenance dans le respect des politiques environnementales de l'ONU, notamment des services d'épuration et de distribution de l'eau, d'entretien des bureaux, des logements, des routes et de l'infrastructure technique et des travaux de sécurité, de drainage, et autres.

116. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe du génie et de la gestion des installations comprend le Chef du groupe du génie (P-4), un ingénieur (P-3), un technicien du génie (agent du Service mobile), un technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent du Service mobile), deux assistants (gestion des installations) (1 SM, 1 GN), un électricien (agent des services généraux recruté sur le plan national), un mécanicien (groupes électrogènes) (agent des services généraux recruté sur le plan national), un plombier (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants (eau et assainissement) (agents des services généraux recruté sur le plan national) et un soudeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

**Groupe des transports aériens**

117. Le Groupe des transports aériens qu'il est proposé de créer sera dirigé par le Chef du Groupe des opérations aériennes. Le Groupe gèrera les opérations aériennes de la Mission, qui disposera d'un avion civil et de deux hélicoptères civils de transport moyen acquis commercialement pour répondre aux besoins en matière de transport aérien de la Police des Nations Unies, pour mener des opérations d'appui logistique et pour évacuer les blessés et les malades.

118. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe des transports aériens comprend le Chef du Groupe (P-4), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (agent du Service mobile), un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoind de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national), trois assistants aux opérations aériennes (1 SM, 2 GN) et un assistant (aérodromes) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

**Groupe des services médicaux**

119. Le Groupe des services médicaux qu'il est proposé de créer sera dirigé par le Chef du Groupe. Le Groupe fournira des services médicaux au personnel de la Mission. Il gèrera un dispensaire des Nations Unies de niveau I et les moyens d'évacuation sanitaire aérienne basés à Port-au-Prince destinés à l'évacuation des malades et des blessés. Il fournira au personnel civil de la Mission des services de soutien santé, de tenue de registres et de gestion des services médicaux et fournira des conseils en matière de gestion des questions médicales à l'équipe de direction, notamment sur l'évacuation des malades et des blessés.

120. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe des services médicaux comprend le Chef du Groupe médical (P-4), un médecin (P-3), un infirmier principal (agent du Service mobile), quatre infirmiers (3 SM, 1 GN), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), un technicien de laboratoire (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

**Groupe des approvisionnements essentiels**

121. Le Groupe des approvisionnements essentiels qu'il est proposé de créer sera dirigé par le Chef du Groupe. Le Groupe assurera la fourniture ininterrompue de services essentiels, notamment la demande, le stockage et la distribution de rations ou de nourriture, d'eau et de carburant. Il sera chargé de prévoir les besoins mensuels en rations et en carburant, en collaboration avec les unités de police constituées. Il prendra contact avec la Division des achats du Département de la gestion, la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions du Secrétariat et, le cas échéant, les sous-traitants pour veiller à ce que les obligations contractuelles soient respectées.

122. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe des approvisionnements essentiels comprend le Chef du Groupe (P-4), un fonctionnaire de l'approvisionnement (agent du Service mobile), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants à la gestion des carburants (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un assistant (rations) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

**Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**

123. La Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement qu'il est proposé de créer sera dirigée par le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui relèvera directement du Chef de l'appui à la mission. Elle gèrera tous les aspects de

la chaîne d'approvisionnement pour l'appui à la Mission. Elle planifiera, exécutera, surveillera, contrôlera, orientera et coordonnera les processus de bout en bout relatifs à la chaîne d'approvisionnement intégrée (planification, approvisionnement, livraison, gestion des retours de produits et appui) et sera responsable des activités liées à la planification des demandes, aux achats, à l'approvisionnement, à l'entreposage, à la gestion des biens et du matériel, à la planification du transport et du fret (par air, terre ou mer), à l'acheminement accéléré des marchandises et au suivi de leur distribution, à l'informatique décisionnelle et à la gestion de la performance. Elle gèrera la réception, le stockage, la protection et la distribution des biens et adoptera une approche efficace et centralisée de la gestion de l'appui au personnel civil et en tenue.

124. Le Groupe du suivi de l'exécution des marchés et du respect des règles relèvera du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe supervisera et gèrera les contrats d'approvisionnement en biens et services aux fins de l'appui à l'exécution du mandat de la Mission. Il sera chargé de veiller au respect des règles et règlements de l'Organisation et à l'application effective des dispositions contractuelles, et d'assurer le suivi des performances. Il coordonnera les réunions avec les sous-traitants, réunira les documents nécessaires et assurera la liaison avec le Gouvernement haïtien au sujet de l'exemption d'impôt accordée aux sous-traitants. Le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement supervisera également le Groupe du contrôle des mouvements, le Groupe de la gestion centralisée des stocks et de la distribution, le Groupe des achats, le Groupe de la gestion des acquisitions et le Groupe de la gestion du matériel.

125. Le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement comprend le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (P-5), un spécialiste de la gestion des marchés (P-3), un assistant chargé de la gestion des marchés (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

#### **Groupe du contrôle des mouvements**

126. Le Groupe du contrôle des mouvements qu'il est proposé de créer sera dirigé par le Chef du Groupe du contrôle des mouvements. Le Groupe gèrera les opérations de transport pour la livraison et la distribution de biens à destination d'Haïti et dans les 10 départements. Il coordonnera les activités de contrôle des mouvements et veillera à ce que les moyens de transport soient utilisés au mieux aux fins de l'exécution du mandat de la Mission.

127. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe du contrôle des mouvements comprend le Chef du Groupe du contrôle des mouvements (P-4), six assistants au contrôle des mouvements (1 SM, 5 GN) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

#### **Groupe de la gestion centralisée des stocks et de la distribution**

128. Le Groupe de la gestion centralisée des stocks et de la distribution qu'il est proposé de créer sera dirigé par le responsable de l'entreposage centralisé. Le Groupe appuiera la gestion du système d'entreposage centralisé de la Mission en inspectant les biens livrés par les fournisseurs et en gérant leur stockage et leur distribution aux utilisateurs finals dans toutes les sections.

129. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe de la gestion centralisée des stocks et de la distribution comprend le responsable de l'entreposage centralisé (P-3), six assistants au soutien logistique (2 SM, 4 GN), un assistant à la cession du

matériel (agent du Service mobile), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant à la réception et à l'inspection (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Groupe des achats**

130. Le Groupe des achats qu'il est proposé de créer sera dirigé par le Chef du Groupe des achats. Le Groupe offrira des services d'achat dans la limite des pouvoirs d'achat qui seront délégués au Chef de l'appui à la mission de la MINUJUSTH et dans le respect des directives énoncées dans le Manuel des achats et des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Il sera chargé de gérer les procédures d'appel d'offres et de veiller à ce qu'elles aboutissent dans des délais raisonnables, d'établir et de préparer des contrats pour des prestations et services offerts par des fournisseurs venant du monde entier, de passer et d'administrer des marchés, de régler les différends, de mener les négociations concernant les contrats de location et les travaux de modernisation et de consulter les parties prenantes afin d'assurer une utilisation optimale des ressources de l'Organisation. La structure du Groupe dépendra des biens et services qu'il lui faudra acquérir. Il sera doté des moyens d'appui opérationnel requis pour engager la procédure d'agrément des fournisseurs, accélérer le règlement des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, gérer la vente du matériel appartenant à l'ONU, établir des procédures opératoires standard et des rapports, répondre aux demandes d'audit et faciliter la gestion globale de la qualité.

131. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe des achats comprend le Chef du Groupe des achats (P-4), un fonctionnaire chargé des achats (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national) et trois assistants aux achats (1 SM, 2 GN).

### **Groupe de la gestion des acquisitions**

132. Le Groupe de la gestion des acquisitions qu'il est proposé de créer sera dirigé par un spécialiste de la planification des acquisitions. Le Groupe fournira un appui à la planification, à l'élaboration et à la gestion des procédures d'acquisition de biens et de services, et aux acquisitions au titre de projets. Il demandera également l'achat de biens et de services pour le compte de la Division de l'appui à la mission. Il veillera à l'application du plan d'acquisition de la Mission et consultera les groupes techniques au sujet des questions liées aux spécifications techniques, aux cahiers des charges et aux mandats.

133. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe de la gestion des acquisitions comprend un spécialiste de la planification des acquisitions (P-3), deux assistants à la planification des acquisitions (agents du Service mobile) et deux assistants aux demandes d'achat (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

### **Groupe de la gestion du matériel**

134. Le Groupe de la gestion du matériel qu'il est proposé de créer sera dirigé par un fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks. Le Groupe assumera un large éventail de responsabilités statutaires relatives à la gestion du matériel et à l'établissement de rapports. Il aidera à veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière et des politiques et procédures applicables en matière de gestion du matériel.

135. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe de la gestion du matériel comprend un fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks (P-3), un

assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant (gestion du matériel) (agent des services généraux recruté sur le plan national), et un assistant à la réception et à l'inspection (agent des services généraux recruté sur le plan national).

## II. Ressources financières

### Autorisation d'engager des dépenses au titre des activités de démarrage de la Mission

136. Le Contrôleur a informé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des incidences financières de la décision du Conseil de sécurité de clore la MINUSTAH et de créer la MINUJUSTH, qui faisait suite à la présentation du rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/787). Dans l'attente des résultats de l'évaluation complète des besoins financiers des deux Missions pour l'exercice 2017/18, il a été estimé que les projections préliminaires pour la période de transition de six mois courant jusqu'au 31 décembre 2017 (du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre 2017 pour la MINUSTAH, puis du 16 octobre au 31 décembre 2017 pour la MINUJUSTH) s'élèveraient à 153,2 millions de dollars, contre des prévisions de dépenses de 336,6 millions de dollars pour l'ensemble de l'exercice 2017/18, comme indiqué dans le budget de la MINUSTAH.

137. L'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 71/302, d'autoriser le Secrétaire général à engager au titre de la MINUSTAH, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant maximum de 90 millions de dollars. Prévoyant que le Secrétaire général présenterait, au cours de la partie principale de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, un budget pour la MINUJUSTH portant sur la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018, l'Assemblée n'a pas approuvé de ressources au titre de la Mission pour l'exercice 2017/18.

138. Le 6 septembre 2017, le Contrôleur a demandé au Comité consultatif l'autorisation d'engager les dépenses nécessaires en vue de répondre aux besoins préliminaires liés aux activités de démarrage de la MINUJUSTH pour la période allant du 16 octobre au 31 décembre 2017, d'un montant brut estimé à 29 280 700 dollars (montant net : 28 492 800 dollars). Dans une lettre datée du 22 septembre 2017, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 25 millions de dollars pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2017. Le présent projet de budget tient compte du montant autorisé par le Comité, qui figure ci-après.

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; la période budgétaire court du 16 octobre au 30 juin.)

	<i>Dépenses autorisées du 16 octobre au 31 décembre 2017</i>	<i>Crédits supplémentaires demandés jusqu'au 30 juin 2018</i>	<i>Totaux estimés du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	—	—	—
Contingents	—	—	—

	<i>Dépenses autorisées du 16 octobre au 31 décembre 2017</i>	<i>Crédits supplémentaires demandés jusqu'au 30 juin 2018</i>	<i>Totaux estimés du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018</i>
	(1)	(2)	(3)= (1) + (2)
Police des Nations Unies	4 171,6	8 122,7	12 294,3
Unités de police constituées	6 875,5	15 110,0	21 985,5
<b>Total partiel</b>	<b>11 047,1</b>	<b>23 232,7</b>	<b>34 279,8</b>
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	–	16 263,1	16 263,1
Personnel recruté sur le plan national	–	2 716,6	2 716,6
Volontaires des Nations Unies	122,4	186,0	308,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 951,8	–	5 951,8
Personnel fourni par des gouvernements	551,6	1 043,3	1 594,9
<b>Total partiel</b>	<b>6 625,8</b>	<b>20 209,0</b>	<b>26 834,8</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>			
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	91,4	164,2	255,6
Voyages	289,0	871,0	1 160,0
Installations et infrastructures	2 013,1	7 039,8	9 052,9
Transports terrestres	325,2	794,2	1 119,4
Opérations aériennes	1 894,8	4 658,6	6 553,4
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Communications	610,1	1 861,2	2 471,3
Informatique	345,0	827,2	1 172,2
Santé	152,8	273,2	426,0
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 305,7	7 551,0	8 856,7
Projets à effet rapide	300,0	700,0	1 000,0
<b>Total partiel</b>	<b>7 327,1</b>	<b>24 740,4</b>	<b>32 067,5</b>
<b>Montant brut</b>	<b>25 000,0</b>	<b>68 182,1</b>	<b>93 182,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	595,4	1 888,5	2 483,9
<b>Montant net</b>	<b>24 404,6</b>	<b>66 293,6</b>	<b>90 698,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
<b>Total</b>	<b>25 000,0</b>	<b>68 182,1</b>	<b>93 182,1</b>

## B. Contributions non budgétisées

139. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Accord sur le statut de la mission	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) <sup>a</sup>	1 293,5
<b>Total</b>	<b>1 293,5</b>

<sup>a</sup> Valeur estimative des dispenses de frais de départ/taxes d'aéroport, des redevances d'atterrissage et des droits de douane.

## C. Taux de vacance

140. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<b>Militaires et personnel de police</b>	
Police des Nations Unies	5,0
Unités de police constituées	1,0
<b>Personnel civil</b>	
Personnel recruté sur le plan international	13,8
Personnel recruté sur le plan national	
Administrateurs recrutés sur le plan national	14,9
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,8
Volontaires des Nations Unies	5,0
Personnel fourni par des gouvernements	5,0

141. Le taux de vacance prévu pour la Police des Nations Unies tient compte de la relève et du déploiement des membres de la police. Le déploiement complet devrait être achevé à relativement brève échéance, étant donné la possibilité de recruter des membres de la Police des Nations Unies précédemment affectés à la MINUSTAH. Le taux de vacance prévu prend en compte les délais de recrutement des policiers hors unités constituées, estimés sur la base de l'expérience des années antérieures.

142. Le taux de vacance prévu pour les unités de police constituées tient compte du fait que les unités rattachées à la MINUSTAH ont été transférées à la MINUJUSTH ; un déploiement complet est donc prévu au cours du premier mois d'activité de la Mission. Ce taux prend également en compte la relève et le déploiement des membres de la police.

143. Les taux de vacance prévus pour le personnel civil correspondent à la moyenne des taux de vacance mensuels escomptés au cours des huit mois et demi compris entre le 16 octobre 2017 et le 30 juin 2018. Ils sont calculés sur la base des tendances précédemment observées en matière de recrutement pendant la première année des activités de démarrage des missions, et sont ajustés compte tenu du fait que les postes devraient être assez vite pourvus grâce à la possibilité de recruter du personnel civil affecté à des missions de maintien de la paix qui ont récemment pris fin ou sont en cours de clôture.

144. Le taux de vacance prévu pour le personnel fourni par des gouvernements est calculé sur la base de l'expérience passée en ce qui concerne le déploiement pendant

la première année des activités de démarrage des missions, et ajusté eu compte tenu de la possibilité de recruter des agents de l'administration pénitentiaire mis à disposition par des gouvernements et précédemment affectés à la MINUSTAH.

#### D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

145. Les ressources nécessaires pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 6 484 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	–	3 864,7	3 864,7
Soutien logistique autonome	–	2 619,9	2 619,9
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>6 484,6</b>	<b>6 484,6</b>

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission<sup>a</sup></b>			
Contraintes du milieu	1,10	1 <sup>er</sup> octobre 2016	7 septembre 2016
Usage opérationnel intensif	1,70	1 <sup>er</sup> octobre 2016	7 septembre 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,90	1 <sup>er</sup> octobre 2016	7 septembre 2016
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	1,50-5,75		

<sup>a</sup> Identiques aux facteurs applicables à la MINUSTAH.

#### E. Formation

146. Les dépenses de formation prévues pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Consultants	
Formateurs	78,4
Voyages	
Voyages au titre de la formation	156,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	127,7
<b>Total</b>	<b>362,1</b>

147. Le nombre de participants aux programmes de formation prévu pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Nombre proposé pour la période 2017/18		
	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Personnel de police
Formation interne	143	164	–
Formation externe <sup>a</sup>	79	8	–
<b>Total</b>	<b>222</b>	<b>172</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

148. Les dépenses de formation prévues ont pour objet de garantir que l'ensemble du personnel reçoive le soutien nécessaire au renforcement de ses compétences dans toutes les composantes de la Mission. Le personnel suivra des stages de formation dans des domaines tels que les valeurs fondamentales de l'ONU et les compétences de base, l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel, la gestion de la performance, l'administration, la gestion budgétaire et financière, les opérations aériennes, les communications et l'informatique, l'ingénierie, les transports terrestres, les ressources humaines, les services médicaux, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'environnement et la gestion des déchets dangereux ainsi que les compétences linguistiques. La formation sera également axée sur des sujets de fond comme la problématique hommes-femmes, les droits de l'homme, la sensibilisation au VIH/sida, les affaires civiles, la lutte contre la violence locale et la sécurité.

## F. Programme de lutte contre la violence locale

149. Les dépenses prévues au titre du programme de lutte contre la violence locale pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	4 500
<b>Total</b>	<b>4 500</b>

150. Le programme de réduction de la violence locale s'inscrit dans le cadre d'une démarche communautaire participative et s'appuiera sur des initiatives novatrices ayant déjà permis de renforcer la stabilité et l'état de droit dans des communautés fragiles en Haïti. Il aura pour objectif de faire participer les jeunes et les populations à risque au renforcement des acquis en matière de sécurité et de stabilisation. En outre, dans le cadre d'un dispositif intégré des Nations Unies plus restreint, le programme de réduction de la violence locale réorientera en les développant des initiatives qui concourent aux objectifs de la Mission consistant à renforcer l'état de droit, à appuyer la Police nationale d'Haïti et à promouvoir le respect des droits de

l'homme. Ces initiatives comprendront la création d'emplois de courte durée et la mise à disposition d'une aide légale, et viseront à encourager les dirigeants locaux à coopérer avec la police dans le cadre d'un dialogue sur les problèmes de sécurité qui se posent à l'échelon local.

151. Le programme se fondera sur quatre principes visant à garantir que les projets menés répondent aux besoins sur le terrain et privilégient la participation de la population locale. Ainsi, la Mission s'assurera que : a) les projets contribuent à réduire la violence au moyen de mesures destinées à améliorer la sécurité et à stabiliser la situation en faisant participer les jeunes et les populations à risque dans l'objectif de renforcer l'état de droit ; b) les acteurs et dirigeants locaux, prennent part à la conception et à la mise en place des projets par différents moyens, en instaurant un dialogue ou en établissant une cartographie des besoins ; c) un quart des projets fait intervenir un partenaire de réalisation local (association locale ou organisation non gouvernementale par exemple) ; d) des entités gouvernementales ou des organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont associés à la conception ou à l'exécution des projets dans le cadre d'une stratégie visant à assurer une transmission de relais progressive et responsable au Gouvernement et à d'autres acteurs du développement.

152. Plus particulièrement, la Mission élaborera et mettra en œuvre 52 projets dans trois domaines : a) la sécurité et la stabilité ; b) les affaires politiques et l'état de droit ; c) les droits de l'homme. Les projets de la catégorie « sécurité et stabilité » comprendront la création d'emplois de courte durée et de revenus pour les jeunes à risque, et permettront d'aider la Police nationale d'Haïti dans son travail de proximité. Dans ses activités relevant des affaires politiques et de l'état de droit, la Mission fournira son appui à trois bureaux d'aide légale à Port-au-Prince, à la réinsertion des détenus ainsi qu'à la formation de personnel judiciaire, notamment en ce qui concerne les procédures d'accueil des victimes de violence sexuelle et sexuelle. Afin de renforcer le respect des droits de l'homme, la MINUJUSTH collaborera avec une organisation locale à but non lucratif de manière à l'aider dans ses activités de surveillance, de promotion et de protection des droits de l'homme dans des domaines essentiels.

## G. Autres activités de programme

153. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Ressources prévues pour promouvoir l'application des principaux textes de loi et l'amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires et de leurs organes de contrôle	871.1
Ressources prévues pour appuyer le renforcement de l'administration, de la gestion et des capacités opérationnelles de la Direction de l'administration pénitentiaire, et pour y assurer une meilleure prise en compte de l'égalité des sexes	297.0
Ressources prévues pour appuyer le renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti	1 020.0

Ressources prévues pour donner à l'Office de la protection du citoyen et aux organisations de la société civile les moyens de s'assurer plus efficacement que les institutions haïtiennes s'acquittent de leurs responsabilités en matière de droits de l'homme	1 292.5
<b>Total</b>	<b>3 480.6</b>

154. Afin de faire fond sur les progrès accomplis dans le cadre du programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire mis en œuvre par la MINUSTAH, un nouveau programme conjoint sur l'état de droit appuiera le renforcement des capacités des institutions judiciaires, policières et pénitentiaires haïtiennes, ainsi que des organismes nationaux de défense des droits de l'homme. Ce programme jouera un rôle déterminant de plateforme permettant d'orienter l'aide internationale vers d'autres acteurs des Nations Unies à plus long terme et de structurer l'élaboration d'une stratégie de transition. Ces mesures s'inscriront dans le cadre des priorités et des plans du Gouvernement.

155. Le programme conjoint sur l'état de droit qu'il est proposé de mettre en œuvre s'inscrira dans le prolongement des activités de l'équipe de pays des Nations Unies concernant la réforme du secteur public, l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption, qui sont susceptibles d'avoir une incidence directe sur le renforcement de l'état de droit. Ce programme aura pour objectif de faciliter la concrétisation des principales réalisations escomptées de la MINUJUSTH, à savoir : a) la promulgation et l'application progressives des principaux textes de loi ; b) l'amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires et de leurs organes de contrôle ; c) l'amélioration de l'administration, de la gestion et des capacités opérationnelles de la Direction de l'administration pénitentiaire, y compris des conditions de détention ; d) le renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti ; e) le renforcement des capacités du Bureau de l'Office de la protection du citoyen et de la société civile de sorte qu'ils puissent s'assurer que les institutions haïtiennes s'acquittent de leurs responsabilités en matière de droits de l'homme.

156. Dans le cadre des activités prévues au titre du programme, un appui sera fourni pour : a) la mise en œuvre des principaux textes de loi et des plans de réforme stratégique grâce à leur publication et à leur diffusion, la sensibilisation du public et le renforcement des capacités de la police, des professionnels du droit, du personnel des tribunaux et de la Direction de l'administration pénitentiaire (Code pénal, Code de procédure pénale, loi sur les prisons, loi sur l'aide légale et loi sur la prévention, la répression et l'élimination de la violence à l'égard des femmes, par exemple) ; b) les activités des bureaux d'aide légale et d'une juridiction type c) la mise en œuvre des politiques de la Direction de l'administration pénitentiaire en matière de réinsertion sociale et de promotion de l'égalité des sexes, notamment les mesures de renforcement des capacités aux fins d'une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la gestion des établissements pénitentiaires ; d) la construction et la rénovation de commissariats de police et la fourniture de matériel ; e) la fourniture de matériel spécialisé à la Division des opérations anti-émeutes de la Police nationale d'Haïti en vue de renforcer ses capacités ; f) le renforcement des capacités des organismes de défense des droits de l'homme et de la société civile, y compris les organisations de promotion des droits des femmes, afin de contraindre plus efficacement les auteurs de violations des droits de l'homme à répondre de leurs actes et d'inscrire les résultats obtenus dans la durée grâce à la mise en place de formations, d'ateliers et d'une base de données pour la gestion des dossiers.

## H. Projets à effet rapide

157. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour la période allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018	1 000,0	30

158. Les projets à effet rapide constitueront un outil essentiel à la disposition des équipes mobiles chargées de réaliser de manière intégrée les objectifs de la Mission en matière de droits de l'homme, de politique et d'état de droit. Vu la présence relativement allégée de la MINUJUSTH, les projets à effet rapide conserveront une importance décisive durant la phase de transition et amélioreront sensiblement le niveau et la qualité des interventions des équipes qui pourront ainsi s'acquitter efficacement de leur rôle de surveillance, de sensibilisation et de communication dans les secteurs clefs de la société et auprès des décideurs locaux au niveau régional, notamment des administrations locales, des partis politiques, de la société civile, des organisations communautaires et de la Police nationale d'Haïti. Ces projets renforceront par ailleurs les synergies à l'œuvre dans la stratégie intégrée en promouvant un objectif commun et en touchant plus efficacement la population malgré la présence relativement limitée de la Mission hors de la capitale.

159. Au cours de la période 2017/18, la Mission s'attachera, dans le cadre de l'exécution de quelque 30 projets à effet rapide, à pourvoir aux besoins mineurs d'infrastructures et de matériel des institutions chargées de la justice et de la sécurité comme la police ou les tribunaux au niveau local, dans les 10 départements d'Haïti et à Port-au-Prince. Grâce à l'amélioration des infrastructures à l'échelon local, la police et les institutions judiciaires haïtiennes seront mieux à même, sur les plans opérationnel et institutionnel, d'exercer plus efficacement leur autorité.

## III. Analyse des ressources nécessaires<sup>1</sup>

160. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport.

	<i>Montant prévu</i>
<b>Police des Nations Unies</b>	12 294,3

161. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer le déploiement de 295 membres de la Police des Nations Unies. Il a été appliqué un taux de vacance de 5 %, qui prend en compte la relève et le déploiement de nouveaux membres de la police, ainsi que la possibilité pour la Mission d'en recruter de nouveaux, qui étaient précédemment affectés à la MINUSTAH.

	<i>Montant prévu</i>
<b>Unités de police constituées</b>	21 985,5

<sup>1</sup> Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.

162. Les ressources demandées à cette rubrique doivent permettre de déployer 980 membres d'unités de police constituées. Compte tenu du transfert d'unités de police constituées venant de la MINUSTAH, on estime qu'un déploiement complet devrait intervenir au cours du premier mois d'activité de la Mission. Il a été appliqué un taux de vacance de 1 %, qui prend en compte la relève et le déploiement de membres de la police.

*Montant prévu*

---

**Personnel recruté sur le plan international** 16 263,1

---

163. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel de 160 fonctionnaires recrutés sur le plan international pour la période de six mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué pour les six mois considérés. On estime qu'au terme des efforts concertés de recrutement qui seront déployés pendant deux mois et demi à compter du 16 octobre 2017, tous les postes devraient être pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2018, compte tenu de la possibilité de recruter du personnel sur le plan international dans les missions qui ont récemment pris fin ou sont en cours de clôture.

*Montant prévu*

---

**Personnel recruté sur le plan national** 2 716,6

---

164. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel de 185 fonctionnaires recrutés sur le plan national pour la période de six mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué pour les six mois considérés. On estime qu'au terme des efforts concertés de recrutement qui seront déployés pendant deux mois et demi à compter du 16 octobre 2017, tous les postes devraient être pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2018, compte tenu de la possibilité de recruter, sur le plan national, du personnel précédemment affecté à la MINUSTAH.

*Montant prévu*

---

**Volontaires des Nations Unies** 308,4

---

165. Les ressources prévues à cette rubrique sont destinées à couvrir les coûts associés au recrutement proposé de six Volontaires des Nations Unies. Il a été appliqué un taux de vacance de 5 % compte tenu de la possibilité de recruter des Volontaires des Nations Unies assez rapidement parmi ceux qui étaient précédemment affectés à la MINUSTAH.

*Montant prévu*

---

**Personnel temporaire (autre que pour les réunions)** 5 951,8

---

166. Les ressources demandées à cette rubrique correspondent aux salaires et aux dépenses communes de personnel à prévoir pour 160 emplois de temporaires (autres que pour les réunions) recrutés sur le plan international et 185 autres recrutés sur le plan national au cours des deux mois et demi compris entre le 16 octobre et le 31 décembre 2017. Un taux de vacance de 32 % a été appliqué pour cette période. Les postes de temporaire ont été établis à titre provisoire après que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé un

engagement de dépenses au titre des activités de démarrage. Il est donc envisagé de remplacer, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, tous les postes de temporaire par des postes permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (voir plus haut par. 163 et 164).

*Montant prévu*

---

**Personnel fourni par des gouvernements** 1 594,9

---

167. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer le déploiement de 38 membres du personnel fourni par des gouvernements. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué ; il tient compte de la possibilité de recruter des agents pénitentiaires précédemment affectés à la MINUSTAH.

*Montant prévu*

---

**Consultants** 255,6

---

168. Les ressources demandées à cette rubrique serviront à financer les services de consultants nécessaires pour apporter une assistance technique aux organisations de la société civile dans le domaine des droits de l'homme et fournir des conseils techniques à la Mission en vue de l'aider à mettre en œuvre le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021.

*Montant prévu*

---

**Voyages** 1 160,0

---

169. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais de voyage correspondant à 1 909 déplacements, dont 1 827 dans la zone de la Mission et 82 en dehors de cette zone. La plupart de ces déplacements ont pour objet de mener des activités de fond, notamment des activités de sensibilisation politique, de communication, d'alerte rapide et de suivi dont seront chargées les équipes mobiles conjointes dans neuf départements. Trois équipes mobiles de quatre personnes chacune effectueront au total six visites par mois dans un département pendant trois à quatre jours.

*Montant prévu*

---

**Installations et infrastructures** 9 052,9

---

170. Les ressources demandées à cette rubrique doit permettre de couvrir la location des locaux utilisés par la Mission, les services d'utilité publique, d'évacuation des déchets et de sécurité ainsi que l'achat de pièces de rechange, de fournitures, de carburants et de lubrifiants. Le montant prévu repose sur l'hypothèse selon laquelle les services de sécurité seront assurés par des prestataires externes. Le cas échéant, les prévisions se fondent sur les clauses et conditions de contrats antérieurs signés par la MINUSTAH et actuellement transférés à la MINUJUSTH, reconduits en l'état ou à moindre échelle ou modifiés, selon qu'il convient. Les ressources demandées comprennent un montant destiné à l'achat de 2,5 millions de litres de carburant pour les groupes électrogènes, qui tient compte d'une réduction des infrastructures par rapport à celles de la MINUSTAH. Le coût moyen de 0,69 dollar le litre correspond au prix les plus récents du carburant en vigueur sur le marché local.

*Montant prévu***Transports terrestres**

1 119,4

171. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'utiliser 291 véhicules et engins de transport terrestre, dont 177 véhicules légers et 114 véhicules à usage spécial tels que des autopompes, des véhicules de transport logistique et des camions-citernes, des véhicules sanitaires et des véhicules blindés, ainsi que des engins du génie et du matériel de manutention. Il est également destiné à couvrir le coût des pièces de rechange, de l'assurance responsabilité, du carburant et des lubrifiants. Comme il est prévu de transférer l'ensemble des véhicules de la MINUSTAH à la MINUJUSTH, aucune ressource n'est demandée pour l'achat de nouveaux véhicules. On prévoit en outre que les services de réparation et d'entretien seront sous-traités. Le montant indiqué au titre du carburant et des lubrifiants comprend l'achat de 566 267 litres de carburant, au prix moyen de 0,69 dollar le litre (calculé sur la base des prix les plus récents pratiqués sur le marché local).

*Variation***Opérations aériennes**

6 553,4

172. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir la location et les coûts connexes de trois aéronefs, dont un avion civil actuellement affrété par la MINUSTAH, et de deux hélicoptères civils de transport moyen, qui seront affrétés par la MINUJUSTH en remplacement de deux hélicoptères militaires précédemment mis à la disposition de la MINUSTAH par deux pays fournisseurs de contingents dans le cadre de lettres d'attribution.

*Montant prévu***Communications**

2 471,3

173. Les ressources demandées à cette rubrique sont calculées sur la base des dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux, de l'entretien et de la réparation du matériel de communication existant, de l'achat de pièces de rechange et des services d'information. Il est prévu que la MINUJUSTH utilise le matériel de communication transféré de la MINUSTAH. Par conséquent, aucun montant n'est prévu pour l'achat de ce type de matériel.

*Montant prévu***Informatique**

1 172,2

174. Le montant demandé à cette rubrique correspond aux dépenses afférentes aux services informatiques, calculées sur la base des taux standard appliqués au nombre prévu de postes de travail. Il comprend également l'entretien, les réparations et l'achat de pièces de rechange. Aucune ressource n'est demandée pour l'achat de matériel informatique car il est prévu que la MINUJUSTH utilise celui dont elle héritera de la MINUSTAH.

*Montant prévu***Santé**

426,0

175. Le montant prévu à cette rubrique correspond aux services médicaux et aux fournitures médicales standard nécessaires au fonctionnement et à l'entretien d'un

dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU, et à la fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents.

*Montant prévu*

<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	8 856,7
---	---------

176. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers. Il servira principalement à financer le programme de lutte contre la violence locale (4,5 millions de dollars) et d'autres activités de programme (3,5 millions de dollars). On trouvera des informations détaillées sur le programme de lutte contre la violence locale et d'autres activités de programme aux paragraphes 149 à 156 ci-dessus.

*Montant prévu*

<b>Projets à effet rapide</b>	1 000,0
-------------------------------	---------

177. Les ressources demandées à cette rubrique correspondent au coût des projets à effet rapide, de faible ampleur et rapidement réalisables, destinés à moderniser les infrastructures dont disposent les institutions chargées de la justice et de la sécurité et à leur fournir le matériel dont celles-ci ont besoin dans chacun des 10 départements. En répondant aux besoins essentiels des Haïtiens, ces projets permettent à la Mission de renforcer la confiance dont elle jouit auprès de la population locale et d'instaurer ainsi un climat propice à la bonne exécution de son mandat.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

178. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti portent sur les points suivants :

a) Autorisation de l'utilisation par la MINUJUSTH du compte spécial créé pour la MINUSTAH ;

b) Ouverture d'un crédit de 93 182 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de huit mois et demi allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018, dont le montant de 25 millions de dollars précédemment autorisé pour la période allant du 16 octobre au 31 décembre 2017 ;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 65 775 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018 ;

d) Mise en recouvrement d'un montant de 27 406 500 dollars pour la période allant du 16 avril au 30 juin 2018, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 10 962 600 dollars par mois.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - o Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - o Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ;
  - o Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé ;

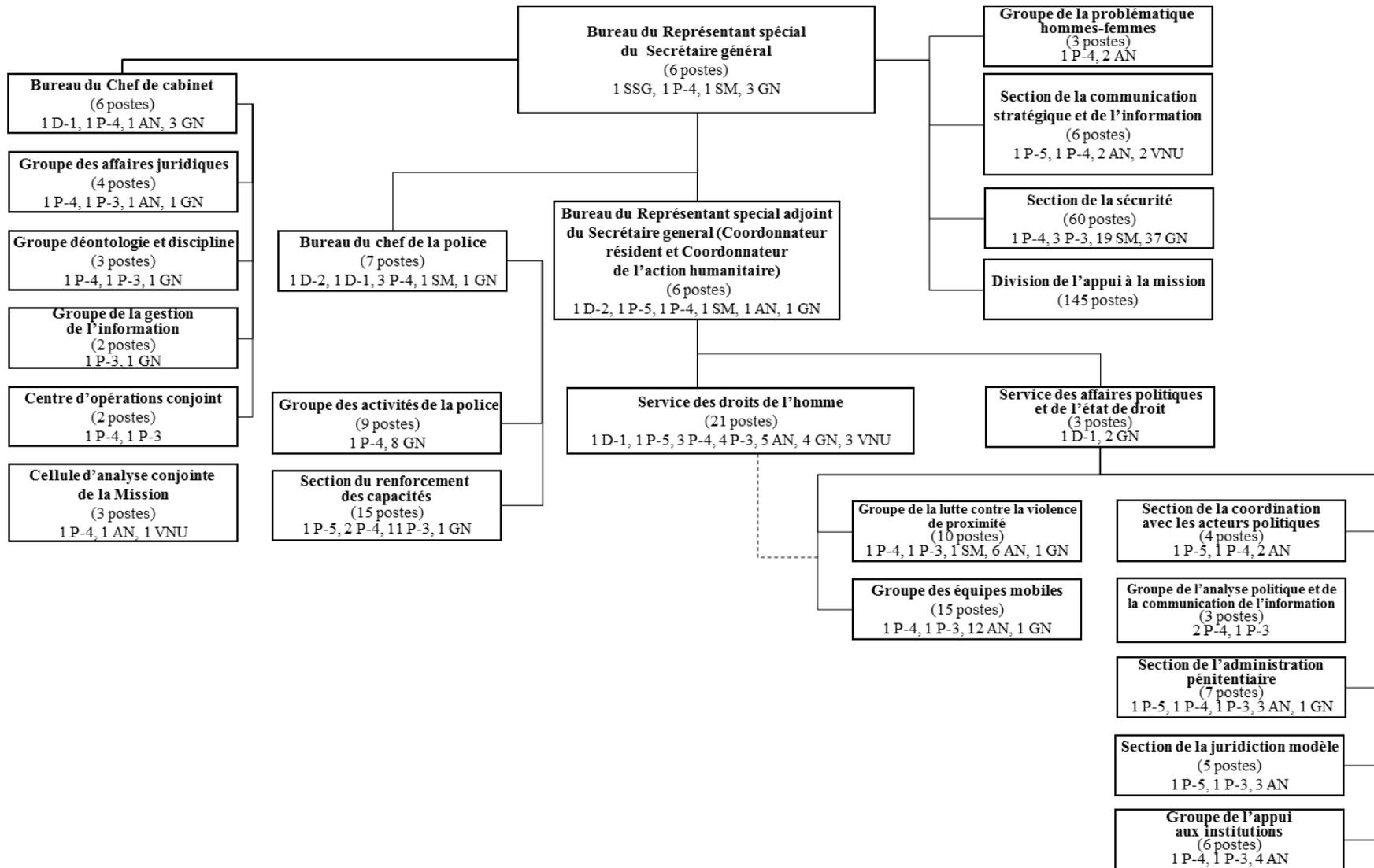
#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

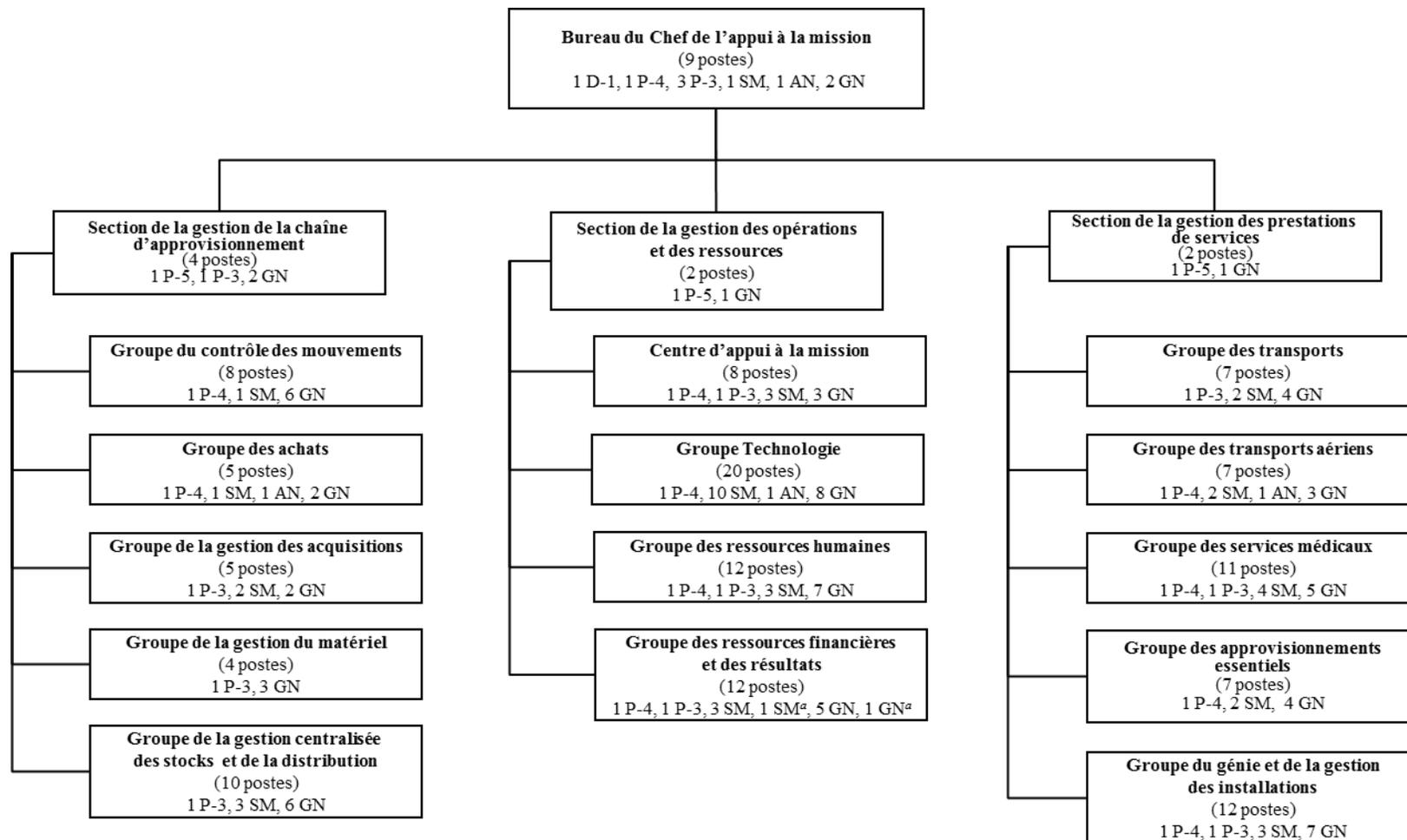
- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat :
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II Organigrammes

### A. Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti



## B. Division de l'appui à la mission



*Abréviations* : AN = agent recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM= agent du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Ce poste est basé au Koweït.

## Annexe III

## Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Progrès dans l'application des grands textes de loi, et amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires et de leurs organes de contrôle	Élaboration de plans de réforme stratégique pour le secteur de l'état de droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à un plan stratégique pour le secteur de la justice pour 2017-2021 - mentorat continu (objectif: 3 ateliers)</li> </ul>	Chef de file : MINUJUSTH  Partenaires : PNUD  Mécanisme : programme commun
	Adoption par l'appareil judiciaire de plans visant à faire appliquer de grands textes de loi tels que le code pénal, le code de procédure pénale, la loi sur l'aide juridique, et la loi sur la prévention, la répression et l'élimination des violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation actualisée des capacités et fonctions des autorités judiciaires et examen des dépenses en vue de déterminer les ressources nécessaires au secteur de la justice</li> </ul>	Chef de file : MINUJUSTH  Partenaires : PNUD  Mécanisme : programme commun
	Bon fonctionnement du bureau d'aide juridictionnelle et d'une juridiction modèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire dans le domaine de la gestion des ressources humaines, du recrutement tenant compte des disparités entre les sexes, de l'évaluation de la performance, des achats et de la gestion des biens (objectif: 2 sessions de formation et mentorat continu au quotidien)</li> <li>Formation intensive de juges (objectif: 25) et de procureurs (50), et formation conjointe du personnel de la police (50) et de l'administration pénitentiaire (25) en vue de renforcer le système de justice pénale, avec une attention particulière</li> </ul>	Chef de file : PNUD, ONU-Femmes  Partenaires: MINUSTAH  Mécanisme : programme commun          Chef de file : MINUJUSTH  Partenaires : PNUD, ONU-Femmes  Mécanisme : programme commun

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		accordée aux droits des femmes, à l'égalité des sexes, aux violences sexuelles et sexistes et à toutes les dispositions pertinentes	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un tribunal pour mineurs</li> </ul>	<p>Chef de file : UNICEF</p> <p>Partenaires: MINUJUSTH</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un système d'inspection judiciaire</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'exécution d'un programme d'aide juridictionnelle fournie par l'État en vue de réduire durablement la détention provisoire prolongée</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun et programme de lutte contre la violence de proximité</p>
Amélioration de l'administration, de la gestion, de la prise en compte de l'égalité des sexes et des capacités opérationnelles de la Direction de l'administration pénitentiaire, y compris en ce qui concerne les conditions carcérales	<p>Application de la loi sur les prisons et exécution du plan stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021</p> <p>Application des politiques de la Direction de l'administration pénitentiaire en matière de réinsertion sociale et d'égalité des sexes, dont le renforcement des capacités de gestion pénitentiaire tenant compte de la problématique hommes-femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du coût d'exécution du plan stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021 et des politiques en matière d'égalité des sexes et de réinsertion sociale, et appui à leur mise en œuvre</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une stratégie de plaidoyer visant à ce que la Direction de l'administration pénitentiaire accède au rang de direction centrale</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une stratégie de recrutement pour la Direction de l'administration pénitentiaire, et amorce de l'élaboration d'une stratégie de formation spécialisée visant à ce que les femmes soient davantage représentées dans le personnel de l'administration pénitentiaire</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : ONU-Femmes</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmonisation des systèmes de gestion des données judiciaires et de tenue des registres pénitentiaires en vue de créer un système uniformisé de gestion de données dans le secteur pénitentiaire (lancement dans 3 sites pilotes)</li> </ul>	<p>Chef de file: PNUD</p> <p>Partenaires: MINUJUSTH</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à certaines organisations de la société civile concernant des programmes de réinsertion tenant compte de la problématique hommes-femmes dans certaines prisons modèles</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : ONU-Femmes</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux bureaux d'aide juridictionnelle et à d'autres mécanismes fournissant une aide juridique aux femmes et aux filles dans les prisons (objectif : 2 établissements pilotes, 100 femmes bénéficiaires)</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : ONU-Femmes, PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la formation et au mentorat des cadres moyens de la Direction de l'administration pénitentiaire en vue d'améliorer leurs compétences et capacités (50 bénéficiaires)</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : programme commun de l'équipe de pays des Nations Unies</p>
Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti	<p>Application des grands textes de loi et exécution des plans de réforme stratégique, tels que la loi sur la prévention, la répression et l'élimination des violences faites aux femmes et le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021</p> <p>Construction d'infrastructures ou rénovation des infrastructures existantes de la Police nationale d'Haïti</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement du cadre juridique de la Police nationale d'Haïti, notamment par l'harmonisation des statuts, décrets et procédures opérationnelles en vigueur, y compris des directives et des normes opérationnelles sur les violences sexuelle et sexistes et le harcèlement sexuel</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD, ONU-Femmes</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
	Renforcement des capacités du département de maîtrise des foules de la Police nationale d'Haïti grâce à la fourniture de matériel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la restructuration et à la réforme de la Police nationale d'Haïti, notamment à la décentralisation (conseils sur le lieu de travail et animation de 2 ateliers)</li> <li>Renforcement, par un appui consultatif, des capacités de planification stratégique, concernant notamment le plan stratégique tenant compte de la problématique hommes-femmes en lien avec le budget annuel du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : équipe de pays des Nations Unies</p> <p>Mécanisme : programme commun</p> <p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : ONU-Femmes</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du conseil consultatif des femmes de la Police nationale d'Haïti</li> </ul>	<p>Chef de file : ONU-Femmes</p> <p>Partenaires: MINUJUSTH</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au renforcement des capacités institutionnelles (ressources humaines et recrutement tenant compte des disparités entre les sexes, gestion, gestion des biens, finances et comptabilité, planification et budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes)</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation (100 agents) sur les droits des femmes dans l'administration de la justice, les violences sexuelles et sexistes, les dispositions du code pénal, du code de procédure pénale, de la loi sur les prisons, de la loi sur l'aide juridique, de la loi sur l'égalité des sexes et de la loi sur la prévention, la répression et l'élimination des violences faites aux femmes</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un plan d'action visant à améliorer la formation en matière de droits de l'homme de la Police nationale d'Haïti, en coordination avec l'Office de la protection du citoyen</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti de traiter et de gérer les données relatives aux violations des droits de l'homme et aux violences sexuelles et sexistes (établissement de niveaux de référence afin de mesurer le nombre de cas)</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti de mener des enquêtes judiciaires, de procéder à des arrestations sur mandat et de lutter contre la criminalité organisée et la traite, grâce à la formation (objectif : 200 agents)</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la Police nationale d'Haïti, par un rôle consultatif quotidien, en vue de l'élaboration d'un calendrier de formation</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique, par un rôle consultatif, en faveur du contrôle et de l'enregistrement des armes à feu détenues par civils</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique et consultatif visant à renforcer les mécanismes de gestion du rapatriement des citoyens haïtiens</li> </ul>	<p>Chefs de file : PNUD, OIM</p> <p>Partenaires: MINUJUSTH</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la rénovation ou à la réparation de cinq commissariats</li> </ul>	<p>Chef de file: PNUD</p> <p>Partenaires: MINUJUSTH</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
Renforcement des capacités de l'Office de la protection du citoyen et de la société civile de veiller au respect, par les institutions haïtiennes, du principe de responsabilité en matière de droits de l'homme	Renforcement des capacités des institutions de défense des droits de l'homme et de la société civile, y compris des organisations de promotion des droits des femmes, en vue de contraindre plus efficacement les auteurs de violations des droits de l'homme à répondre de leurs actes et d'améliorer la durabilité grâce à la mise en place de formations, d'ateliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au Gouvernement pour l'adoption d'un plan d'action en vue de l'application des recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	et d'une base de données relative à la gestion des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="773 394 1117 548">• Fourniture d'une formation et d'une assistance technique à l'Office de la protection du citoyen (6 séances de formation)</li> <li data-bbox="773 600 1117 1010">• Élaboration d'une campagne de mobilisation sociale et de sensibilisation à la loi (1) auprès du public, des organisations de la société civile et des collectivités locales visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles et sexistes, notamment au moyen d'enquêtes, de discussions de groupe et de dialogues</li> <li data-bbox="773 1031 1117 1377">• Appui au Gouvernement haïtien pour qu'il s'acquitte de ses obligations envers les instruments, les organes et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme en matière de présentation de rapports concernant l'application de leurs recommandations (2 ateliers et mentorat continu)</li> <li data-bbox="773 1398 1117 1619">• Appui à la relance d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme en consultation ouverte et impartiale avec les principales parties prenantes (2 ateliers)</li> <li data-bbox="773 1682 1117 1927">• Appui à l'exécution du plan d'action national pour l'égalité des sexes en aidant les organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes, à recenser les lois discriminatoires à l'égard</li> </ul>	<p data-bbox="1146 394 1308 453">Chef de file : MINUJUSTH</p> <p data-bbox="1146 474 1373 495">Partenaires : PNUD</p> <p data-bbox="1146 516 1430 575">Mécanisme : programme commun</p> <p data-bbox="1146 600 1373 659">Chef de file : ONU-Femmes</p> <p data-bbox="1146 680 1446 701">Partenaires: MINUJUSTH</p> <p data-bbox="1146 722 1430 781">Mécanisme : programme commun</p> <p data-bbox="1146 1031 1308 1089">Chef de file : MINUJUSTH</p> <p data-bbox="1146 1110 1414 1169">Partenaires : équipe de pays des Nations Unies</p> <p data-bbox="1146 1190 1430 1249">Mécanisme : programme commun</p> <p data-bbox="1146 1398 1308 1457">Chef de file : MINUJUSTH</p> <p data-bbox="1146 1478 1455 1537">Partenaires : PNUD, ONU-Femmes</p> <p data-bbox="1146 1558 1430 1617">Mécanisme : programme commun</p> <p data-bbox="1146 1682 1373 1740">Chef de file : ONU-Femmes</p> <p data-bbox="1146 1761 1446 1782">Partenaires: MINUJUSTH</p> <p data-bbox="1146 1803 1430 1862">Mécanisme : programme commun</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		des femmes et à agir à leur rencontre, et en renforçant les capacités en matière de prise en compte de la question du genre dans les techniques d'enquête et dans l'administration de la justice (3 séances de formation, 2 ateliers)	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile, au niveau stratégique comme au niveau opérationnel, de fournir des preuves documentaires des violations des droits de l'homme et de l'impunité dans les secteurs de la justice et de la sécurité (2 sessions de formation et financement)</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUJUSTH</p> <p>Partenaires : PNUD</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture d'une assistance technique et d'un financement aux organisations de la société civile et aux prestataires d'aide juridique, la priorité étant accordée aux femmes, aux filles et aux plus vulnérables</li> </ul>	<p>Chef de file : ONU-Femmes</p> <p>Partenaires: MINUJUSTH</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'exécution du plan d'action national sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes pour 2017-2021, une fois adopté (le cas échéant dans certaines juridictions)</li> </ul>	<p>Chef de file : ONU-Femmes</p> <p>Partenaires: MINUJUSTH</p> <p>Mécanisme : programme commun</p>

*Abréviations* : MINUJUSTH : Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti ; OIM : Organisation internationale pour les migrations ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

